

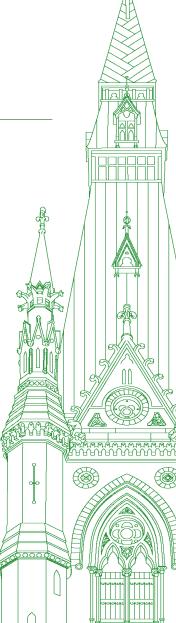
44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

### **NUMÉRO 092**

Le jeudi 15 février 2024



Président : M. Kody Blois

### Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

### Le jeudi 15 février 2024

### • (1100)

[Français]

Le président (M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 92<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Je vais d'abord faire quelques rappels. La réunion d'aujourd'hui se déroule selon une formule hybride. Les délibérations sont diffusées sur le site Web de la Chambre des communes. Je précise, à titre d'information, que la diffusion Web montrera toujours la personne qui parle, plutôt que l'ensemble du Comité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 2 novembre 2023, le Comité entreprend son étude sur les défis relatifs au secteur horticole.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui seront avec nous au cours de cette première heure.

### [Traduction]

Nous accueillons M. Ron Lemaire, qui est un habitué du Comité. Bienvenue, monsieur Lemaire. M. Lemaire participe virtuellement, aujourd'hui. Il représente l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.

Nous accueillons M. Stefan Larrass, président, Gestion des risques de l'entreprise des Producteurs de fruits et légumes du Canada, et tout droit de la vallée d'Annapolis, dans ma province natale de la Nouvelle-Écosse, nous accueillons M. William Spurr, président — et tout un agriculteur — de Horticulture Nova Scotia.

Nous sommes très heureux de vous voir ici à Ottawa.

Nous allons commencer par les déclarations préliminaires; chaque organisation aura cinq minutes.

Monsieur Lemaire, vous avez la parole pour cinq minutes, mon ami.

M. Ron Lemaire (président, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes): Merci, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité. Je veux remercier le Comité de m'avoir invité à témoigner au sujet des enjeux relatifs au secteur horticole du Canada.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes — l'ACDFL — représente, comme vous le savez, 850 entreprises de culture, d'emballage, de transport et de ventes de fruits et de légumes frais, en plus d'être responsable de 90 % des ventes de fruits et légumes au Canada. En 2023, le Conference Board du Canada a déterminé que notre secteur contribuait à hauteur de près de 15 milliards de dollars au PIB national et a conclu que la chaîne d'approvisionnement des fruits et des légumes frais soutenait plus

de 185 000 emplois dans les collectivités rurales et urbaines dans tout le pays.

Des problèmes divers et complexes ont une incidence sur la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais. Premièrement, il y a le déclin préoccupant de la consommation de fruits et de légumes frais. Le gouvernement doit fournir du soutien pour s'assurer que les Canadiens continuent d'avoir accès aux fruits et légumes frais et pour qu'il leur soit plus facile de respecter les recommandations du guide alimentaire de remplir la moitié de leur assiette avec des fruits et des légumes.

D'une année à l'autre, les taux de consommation ont chuté avec l'augmentation des prix. Les Canadiens et les Canadiennes d'âge adulte devraient manger au moins sept portions de fruits et légumes par jour, mais selon des rapports récemment publiés, 34 % de la population canadienne ne consomme qu'une ou deux portions par jour. À dire vrai, les données les plus récentes de Statistique Canada montrent que près de 80 % des Canadiens et des Canadiennes de plus de 12 ans mangent moins de cinq portions par jour.

Ces tendances ont des conséquences à la fois pour la santé et pour l'économie. Selon un rapport récent de Hans Krueger de l'Université de la Colombie-Britannique, à mesure que la consommation en fruits et légumes a baissé, le fardeau économique lié à cette faible consommation au Canada a augmenté jusqu'à près de 8 milliards de dollars annuellement, ce qui représente une augmentation de 60 % depuis 2015. En aidant les gens à accéder à des fruits et légumes nutritifs, y compris par l'intermédiaire d'une politique alimentaire nationale et d'un programme de repas scolaires, nous pourrions contribuer grandement à la santé et au bien-être des Canadiens, tout en diminuant les dépenses gouvernementales en soins de santé.

Deuxièmement, si nous voulons améliorer l'accès global aux fruits et aux légumes au Canada, nous aurons besoin de politiques et de programmes gouvernementaux qui allégeront le fardeau réglementaire et les obstacles importants qui minent la capacité du secteur de produire et de distribuer des fruits et légumes frais, notamment la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre, les coûts de production, le transport et l'accès à la frontière. Le Bureau national de la chaîne d'approvisionnement ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement représentent des occasions importantes de renforcer l'efficacité de la collaboration pangouvernementale et d'ainsi aider à veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes continuent de pouvoir mettre nos produits essentiels sur leur table.

Troisièmement, il est crucial que nous reconnaissions les coûts qu'engendre l'adaptation de notre chaîne d'approvisionnement aux défis que posent les politiques émergentes en matière de durabilité et d'environnement. Les membres de l'ACDFL ont fait preuve de leadership dans certains domaines tels que la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la séquestration carbonique, les pertes et les déchets alimentaires, l'énergie renouvelable, la santé des sols, la conservation de l'eau, et j'en passe. Le secteur des fruits et légumes frais a aussi déployé d'importants efforts pour se conformer au Programme zéro déchet de plastique du gouvernement. Depuis 2019, notre secteur a réduit de 17 % ses volumes de plastique en mettant en place des programmes industriels pour atteindre les cibles du gouvernement. Cependant, l'industrie des fruits et légumes frais est préoccupée par les propositions récentes d'Environnement et Changement climatique Canada — ECCC — en lien avec sa stratégie d'élimination de l'emballage des fruits et légumes frais ainsi que de ses cibles, que notre secteur ne pourra absolument pas atteindre.

Nous voulons sincèrement travailler avec le gouvernement pour soutenir et poursuivre les vastes efforts de l'industrie à l'égard des initiatives réglementaires et stratégiques s'alignant sur les pratiques et les politiques mondiales, pour garantir la durabilité et la compétitivité du secteur agroalimentaire, pour encourager les efforts de l'industrie grâce à des incitatifs, et pour fournir un accès sécuritaire aux aliments sains aux Canadiens et aux Canadiennes, sans créer involontairement des déchets alimentaires ou augmenter l'empreinte carbonique de l'approvisionnement alimentaire canadien.

Je m'en voudrais de ne pas aborder la question des protections financières pour les vendeurs de fruits et légumes frais et le Code de conduite des épiceries. L'ACDFL tient à remercier chaleureusement tous les membres du Comité, qui ont soutenu le projet de loi C-280. Nous espérons que vous encouragerez vivement vos collègues du Sénat à prioriser l'adoption de cet important projet de loi. De plus, en tant que membre par intérim du conseil du Code, je peux témoigner du fait que nous continuons tous et toutes de travailler dur pour présenter un code volontaire adapté à la particularité canadienne.

Comme je l'ai dit plus tôt, notre secteur fait face à des défis extrêmement complexes. Nous devons adopter une approche pansystémique en matière d'alimentation. Nous avons communiqué au Comité notre liste de recommandations pour le budget fédéral 2024. Nous touchons dans ces recommandations à des enjeux que je n'ai pas abordés dans ma déclaration.

Je dirais ceci pour conclure: le gouvernement doit faire de l'alimentation une priorité fédérale et promouvoir des politiques efficaces à l'appui de la production et du déplacement des produits périssables comme les fruits et légumes frais, afin d'assurer la viabilité à long terme de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais au Canada.

### • (1105)

Je vous remercie chaleureusement de m'avoir invité parmi vous aujourd'hui. Je répondrai volontiers à vos questions plus tard.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemaire.

La parole va maintenant à M. Larasse, pour un maximum de cinq minutes. Allez-y.

M. Stefan Larrass (président, Gestion des risques de l'entreprise, Producteurs de fruits et légumes du Canada): Merci, monsieur le président. C'est un plaisir de témoigner devant le Comité aujourd'hui, d'autant plus que j'ai été invité avec M. Lemaire. Je suis heureux de tous vous voir.

Je m'appelle Stefan Larrass. Je suis le président, Gestion des risques de l'entreprise des Producteurs de fruits et légumes du Canada.

Je ferai de mon mieux aujourd'hui pour vous présenter les points de vue collectifs de nos 14 000 membres agriculteurs, qui cultivent aujourd'hui des fruits et des légumes d'un océan à l'autre du Canada.

Je sais que votre comité étudie les enjeux relatifs au secteur horticole. L'enjeu critique pour notre secteur, sur lequel je vais insister aujourd'hui, est la viabilité financière.

Selon une étude de 2022 menée par notre association, 44 % de nos producteurs sont déficitaires, et 77 % sont incapables de compenser l'augmentation des coûts de production. Nos conclusions correspondent à celles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada — AAC —, dans son analyse des tendances récentes en matière de revenu agricole à l'échelle du secteur.

Je tiens à vous parler de quelques difficultés qui causent ces problèmes financiers, dont la première est l'inflation du coût des intrants. Les consommateurs voient les prix qu'ils paient à l'épicerie gonflés habituellement de 15 à 20 %, mais ce qu'ils ne savent pas, c'est que cela comprend la part du détaillant et du grossiste, pas seulement celle de l'agriculteur. Ce qu'on ne peut évidemment pas demander aux consommateurs de savoir, c'est que les coûts des intrants agricoles, comme l'engrais azoté, ont augmenté de pas moins de 128 %, et le diésel et le gaz naturel de 110 % et 85 % entre 2020 et 2023.

Habituellement, les coûts de la main-d'œuvre sont les plus importantes dépenses d'exploitation dans les exploitations fruitières et maraîchères, parce qu'elles exigent souvent beaucoup de travail manuel, comme vous le savez bien, en raison de la nature délicate de nos cultures. C'est donc tout particulièrement préoccupant pour votre secteur quand le gouvernement fédéral prévoit que le seul grand coût des intrants qui ne se stabilisera pas ou qui ne déclinera pas dans un avenir rapproché est celui de la main-d'œuvre, parce que cela va avoir des conséquences cinq fois plus importantes sur le bilan de nos exploitations que sur celui des autres, comme celles du bétail et des grains.

Une autre difficulté est liée au fardeau réglementaire et aux soutiens asymétriques, en comparaison de nos compétiteurs.

Tout d'abord, voici quelques questions.

Dans quelle mesure exigeons-nous de nous-mêmes que nous connaissions la réglementation environnementale pour les bleuets du Pérou avant de les acheter, ou pour les raisins du Chili? Dans quelle mesure devons-nous connaître la réglementation sur la main-d'œuvre pour les framboises ou les tomates du Mexique, avant de les acheter? Dans quelle mesure devons-nous exiger que nous connaissions le niveau de soutien financier offert aux importations agricoles américaines avant d'acheter de la laitue ou des choux-fleurs américains?

Bien évidemment, nous ne pouvons pas demander aux consommateurs d'y réfléchir, pas lorsque tout ce qu'ils veulent, c'est d'acheter de la nourriture pour leur famille, en limitant les dégâts d'une facture d'épicerie toujours plus élevée. De tels groupes ainsi que les décideurs doivent réfléchir à ces questions importantes.

Les réponses expliquent réellement pourquoi un si grand nombre de producteurs canadiens ont de la difficulté à rester compétitifs sur la scène internationale. Par exemple, en ce qui a trait au soutien financier, les États-Unis donnent deux fois plus que le Canada aux secteurs qui sont extérieurs au système de la gestion de l'offre. À l'égard de la réglementation environnementale, des études comme celles de l'Institut Fraser en 2020 ont montré que le Canada se classait bien devant d'autres compétiteurs importateurs comme le Chili, par exemple, pour des enjeux importants comme l'utilisation de pesticides. Les seuls pays plus exigeants que le Canada, dans le cadre de cette étude, étaient des pays européens, et le soutien fourni là-bas était deux fois plus grand qu'au Canada.

Encore une fois, je ne pense pas qu'on puisse attendre des gens qu'ils connaissent toute la réglementation ou le niveau de soutien qui touche chaque fruit ou chaque légume qu'ils placent dans leur panier d'épicerie. Nous savons cependant que les Canadiens — et nous le savons sans l'ombre d'un doute — veulent savoir que tout ce qui pousse au Canada est cultivé avec le plus grand niveau de soins, de responsabilité et de diligence; cela vaut autant pour les normes environnementales que pour les lois du travail et tout le reste, et c'est tout à fait juste et approprié.

Il y a une question que j'entends de la part des producteurs et dont je veux faire part au Comité: si nous ne pouvons pas obliger les autres pays à renforcer leur réglementation pour qu'elle soit à la hauteur de la nôtre, tandis que nous permettons à leurs bleuets d'être vendus à côté des nôtres, et si nous ne pouvons pas obliger les autres pays à abaisser leur niveau de soutien financier pour qu'ils soient les mêmes qu'ici, alors que nous permettons à leur laitue subventionnée d'être vendue à côté de la nôtre, pouvons-nous vraiment être surpris quand un grand nombre de nos producteurs canadiens disent qu'ils ne peuvent pas suivre et qu'ils se dirigent vers une crise financière en raison de l'inflation récente des coûts des intrants?

Je vais conclure sur cette question: que pouvons-nous faire? Je sais que votre Comité examine l'assurance-récolte et les programmes ponctuels. Je terminerai en disant un mot sur ces deux thèmes, en commençant par une citation d'Alan Ker, un chercheur à l'Université de Guelph ainsi que le rédacteur en chef de la Revue canadienne d'économie rurale. Voici ce qu'il a dit:

Le programme Agri-protection est surtout utilisé pour les grandes cultures, alors que le programme Agri-stabilité est principalement utilisé pour les exploitations d'élevage

De plus, le secteur horticole, lequel est aux prises avec une variabilité importante de la qualité des produits ne satisfait aux critères de ni l'un ni l'autre des programmes

Voilà le défi dont j'aimerais qu'on discute. L'analyse d'AAC montre non seulement que notre secteur est aux prises avec des écarts importants au chapitre des assurances offertes pour les cultures, mais qu'en plus, même lorsque des cultures peuvent être assurées, le taux d'adhésion est en moyenne beaucoup moins élevé que dans le secteur de la culture commerciale. Cela montre comment il est difficile de mettre en place une assurance efficace pour les 120 cultures de notre secteur.

### • (1110)

La difficulté d'établir une assurance-récolte doit envoyer un signal d'alarme pour tous ceux qui espéreraient que l'assurance-revenu soit une panacée pour notre secteur, étant donné que l'assurancerevenu dépend essentiellement du produit d'assurance-récolte sousjacent au produit de base. Nos producteurs ont clairement signalé qu'Agri-stabilité doit être corrigé pour être efficace, en particulier pour ceux qui n'ont pas suffisamment d'options en matière d'assurance-récolte, voire aucune. Le seuil de déclenchement du programme doit être ramené à 85 % de la marge de référence historique d'une exploitation. Nos producteurs croient que, si on maintient le programme Agri-stabilité au niveau de déclenchement actuel de 70 %, le gouvernement fédéral pourrait tout de même apporter un soutien supplémentaire à court ou moyen terme à ce secteur.

Certaines provinces, comme l'Ontario et le Québec, ont montré que des solutions axées sur des secteurs précis sont possibles. Nos producteurs demandent au gouvernement fédéral de travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer ou améliorer des solutions régionales qui répondent aux défis financiers de notre secteur diversifié et unique.

Sur ce, au nom des producteurs de fruits et de légumes du Canada, j'aimerais vous remercier de nous avoir invités à présenter nos opinions.

Le président: Merci beaucoup.

La parole va maintenant à M. Spurr, de Horticulture Nova Scotia, pour un maximum de cinq minutes.

# M. William Spurr (président, fermier, Horticulture Nova Scotia): Merci.

Honorables membres du Comité permanent, je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui.

Je suis ici à titre de défenseur de l'agriculture et en tant qu'agriculteur inquiet, mais investi dans le bien-être et la santé globaux de notre industrie.

Avant d'aborder les défis qui se posent dans le secteur horticole de la Nouvelle-Écosse, j'aimerais vous donner un peu d'information contextuelle à mon sujet.

Comme je l'ai dit, je m'appelle William Spurr, je suis le président de Horticulture Nova Scotia et agriculteur. Je possède une exploitation agricole familiale de cinquième génération, où nous cultivons des oignons, des carottes, des pommes de terre, du blé d'hiver, des pommes, des poires, des pêches, de l'ail, des fraises et plus encore. Je le dis pour souligner la diversité de produits de notre exploitation et de celle de la plupart des exploitations horticoles de la Nouvelle-Écosse.

Lorsque je réfléchis au passé pas si lointain, je ne peux m'empêcher de penser au temps où j'étais optimiste et enthousiaste à l'égard de l'agriculture. Nous semblions traverser un âge d'or de l'agriculture dans notre province. L'industrie des pommes était prospère, celle du vin commençait à se démarquer sur la scène internationale, et le secteur horticole était en train de s'adapter et d'investir dans de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. C'était une époque de prospérité et de promesse, alimentée par l'innovation et les bons rendements.

Toutefois, au cours des dernières années, nous avons observé des tendances alarmantes. Depuis quelques années, nous avons l'impression que la situation se détériore très rapidement. L'année dernière a été une année tout particulièrement difficile. La pluie, le vortex polaire, les vents et le feu ont dévasté nos exploitations. Nous nous sommes brutalement rappelé que l'industrie agricole est réellement très fragile.

Le vieillissement démographique, l'augmentation des coûts et les changements climatiques, en plus de la météo de plus en plus imprévisible, menacent de défaire le progrès que nous avons accompli et de mettre en danger l'avenir de l'agriculture en Nouvelle-Écosse.

L'accès à des aliments sains est essentiel si nous voulons que la population reste en bonne santé. Nous, agriculteurs, jouons un rôle crucial en veillant à ce que les gens aient accès facilement à des fruits et légumes frais et cultivés localement. Cependant, nous faisons maintenant face à des défis en matière de sécurité alimentaire et en raison d'un accès limité aux aliments sains et abordables. Nous devons faire baisser les coûts de production. Il est impératif pour nous de travailler ensemble, afin de régler ces problèmes et de créer un système alimentaire priorisant les aliments locaux, sains et accessibles.

Nous devons investir en agriculture. De nombreux obstacles se dressent devant les agriculteurs. L'augmentation du coût des intrants et de la main-d'œuvre continuera d'être une grande préoccupation. En investissant dans les innovations et la technologie agricoles, nous pouvons renforcer et aider les familles dans les collectivités rurales à être compétitives.

Je m'en voudrais de parler d'agriculture sans parler d'environnement. La santé de notre environnement est primordiale pour la prospérité à long terme de l'agriculture en Nouvelle-Écosse. Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes fréquents sont une grave menace pour nos terres agricoles. Comme nous sommes les intendants de la terre, nous devons prioriser les pratiques durables en agriculture qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de conserver les ressources du sol et de l'eau et de préserver la biodiversité, mais nous avons besoin d'aide pour y parvenir. Nous devons défendre les politiques et les initiatives priorisant la production, la distribution et la consommation d'aliments cultivés localement et d'une manière durable pour l'environnement.

Je dois aussi souligner la question pressante des programmes de gestion des risques d'entreprise, lesquels ne répondent actuellement pas aux besoins du secteur horticole. Malgré la nature diversifiée de nos exploitations, les programmes de gestion des risques d'entreprise actuels sont mal adaptés à cette diversité, et les agriculteurs ont ainsi de la difficulté à accéder au soutien dont ils ont besoin.

La réduction des seuils déclencheurs d'un paiement dans le programme Agri-stabilité a rendu notre secteur très vulnérable aux répercussions des changements climatiques; seule une petite fraction de terres horticoles bénéficie désormais d'une assurance-récolte. Comme nous prévoyons des événements météorologiques plus graves dans l'avenir, les lacunes des programmes de gestion des risques d'entreprise n'en sont que plus évidentes.

En conclusion, nous avons besoin d'aide pour assurer la santé de l'agriculture en Nouvelle-Écosse. Nous vous implorons de prioriser les politiques et les investissements qui soutiennent les secteurs agricoles et qui font la promotion d'aliments sains et locaux en Nouvelle-Écosse et au Canada.

• (1115)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Spurr.

Mes collègues ont maintenant des questions pour vous. Nous allons commencer par les conservateurs.

Je crois que la première est Mme Rood. Vous avez un maximum de six minutes.

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Lemaire, vous avez effleuré le sujet du plastique. Nous avons entendu dire que la nouvelle interdiction visant les plastiques va coûter aux détaillants en alimentation au moins 6 milliards de dollars. Je me demandais si vous pouviez nous dire simplement comment on est arrivé à ce chiffre. Quelle incidence aurait l'interdiction des plastiques sur les coûts d'emballage?

M. Ron Lemaire: C'est une estimation très prudente de ce que cela va coûter aux épiciers. Nous sommes arrivés à ce chiffre dans le cadre du travail que nous avons fait en tant qu'industrie avec Deloitte, pour comprendre quel sera le coût des aliments en fonction de l'interdiction des plastiques.

Il ne s'agit pas des plastiques à usage unique; il s'agit des plastiques qui pourraient être recyclés et intégrés à l'économie circulaire. Nous prévoyons que, si la technologie était éliminée de notre secteur, les coûts des aliments augmenteraient de plus de 34 %. Plus encore, cela aurait des conséquences graves sur les émissions à effet de serre.

Le gaspillage alimentaire est une préoccupation pour les Canadiens et les Canadiennes actuellement. Une autre que d'autres témoins ont mentionnée est l'abordabilité alimentaire.

**Mme Lianne Rood:** Vous avez mentionné le fait que les coûts vont bondir de 34 %. On estime que les coûts des fruits et légumes frais vont augmenter autant pour les consommateurs canadiens, même s'ils sont déjà aux prises avec des aliments peu abordables à l'épicerie.

Quelles sont les options de remplacement du plastique présentement dans l'industrie? Comment ces options se comparent-elles aux plastiques? Ont-elles la même efficacité? Vous avez déjà dit que cela va faire augmenter les coûts.

M. Ron Lemaire: Actuellement, il y a quelques autres options sur le marché. L'industrie continue d'innover, mais toutes ces options de rechange viennent avec un coût plus élevé. Si on souhaite utiliser, par exemple, un blister double coque comme une autre solution d'emballage pour les fraises, le problème est que le niveau d'humidité dans les fraises ne permet pas d'expédier et de transférer efficacement ce produit sur les distances où il doit être transporté, par exemple de l'île d'Orléans jusqu'en Ontario, ou en Colombie-Britannique.

Nous devons trouver des emballages adaptés aux objectifs et qui satisfont aux besoins. Je pense par exemple, une salade préemballée, des produits fraîchement coupés, un casseau de fraises, et je pourrais en nommer bien d'autres. Essentiellement, il faut trouver un moyen de transporter le produit des champs, où ils sont souvent emballés, jusqu'aux consommateurs par un système et aussi veiller à ce que le produit vivant et organique puisse survivre au voyage et être encore bon pendant cinq, six, sept et jusqu'à dix jours sur les tablettes à la maison.

**●** (1120)

Mme Lianne Rood: De manière générale, quelle serait l'incidence sur l'hygiène de l'élimination des emballages primaires en plastique? Vous avez parlé de l'efficience et des coûts associés au transport des produits périssables. Est-ce que cela va coûter plus cher de transporter ces produits?

M. Ron Lemaire: Les coûts seront considérablement plus élevés, en supposant que nous réussissions à les transporter en premier lieu. C'est aussi une partie du problème. En résumé, avec le modèle qui est proposé actuellement, on éliminerait entièrement l'industrie des salades préemballées. On éliminerait aussi toutes les composantes à valeur ajoutée, comme toute l'industrie des produits frais coupés.

Les consommateurs, surtout depuis la pandémie, accordent plus d'importance à la manipulation des aliments. Dans un environnement sans plastique, le transport des aliments pose certains risques en matière d'innocuité. C'est ce qu'ont démontré les études menées par l'industrie au cours des six derniers mois.

**Mme Lianne Rood:** Avez-vous un montant en dollars à nous donner par rapport aux coûts relatifs aux emplois et aussi pour les dépenses, si nous ne pouvons pas fournir des plateaux pour les fruits et légumes frais, par exemple, et aussi pour les produits emballés d'avance qu'on peut trouver dans les épiceries?

M. Ron Lemaire: Si on commence à combiner toutes les... J'ai parlé de la faible consommation, parce qu'un emballage pratique permet et favorise la consommation dans le marché canadien; le montant devrait se chiffrer dans les 8 milliards de dollars. Avec chaque portion réduite, les chiffres montent considérablement. Une estimation prudente serait 6 milliards de dollars, ajoutée aux 8 milliards de dollars.

Ensuite, il faut regarder les changements dans les tendances du marché. Les producteurs canadiens dans l'industrie des serres investissent dans de nouvelles technologies. Nous prévoyons un virage massif qui va mener à des pertes d'emploi dans le secteur horticole. Essentiellement, ces gens-là cherchent de nouvelles possibilités de production et d'expédition vers de nouveaux pays. Ce que nous allons voir, ce sont nos aliments canadiens être expédiés aux États-Unis et vers d'autres pays où ils pourront être emballés et expédiés efficacement

**Mme Lianne Rood:** Quel rôle le plastique joue-t-il, pour ce qui est d'encourager des consommateurs à acheter des fruits et des légumes frais?

M. Ron Lemaire: Il y a divers éléments. Le bon choix d'emballage permet aux consommateurs d'identifier et de voir le produit. C'est une expérience visuelle, de voir et de comprendre le produit. Tout le monde regarde sous leurs fraises avant de les acheter.

Aussi, il faut s'assurer de respecter le message lié au produit. Malheureusement, les consommateurs ne sont pas éduqués pour comparer une tomate à une autre. Donc, le message et le marketing encouragent la consommation en faisant comprendre ce qu'on achète. Si c'est un message qui vise la santé, est-ce que j'achète un produit qui contient plus d'antioxydants. Est-ce que j'achète un produit qui a un goût différent des autres?

Mme Lianne Rood: J'ai une dernière question rapide.

Combien d'aliments seraient gaspillés sans les emballages primaires en plastique, et quelles seraient les conséquences pour nos sites d'enfouissement et l'environnement physique?

M. Ron Lemaire: Au sujet du gaspillage alimentaire, nous estimons que le gaspillage augmentera de plus de 50 % pour certains produits, ce qui est grave. Ce qui est très effrayant, c'est qu'il pourrait y avoir une augmentation des gaz à effet de serre de plus de 50 %, à cause des déchets que cela va entraîner, à partir des champs jusqu'au consommateur.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacDonald, vous avez la parole pour six minutes.

#### M. Heath MacDonald (Malpeque, Lib.): Merci.

Je vais poursuivre dans le même ordre d'idées avec M. Lemaire.

Monsieur Lemaire, y a-t-il eu des avancées dans d'autres pays, relativement au virage vers un emballage plus soucieux de l'environnement?

M. Ron Lemaire: J'étais justement en Europe la semaine dernière, où l'une de nos équipes a eu l'occasion de participer à une table ronde avec des experts allemands, hollandais et belges, et aussi une personne du Royaume-Uni et une autre de l'Italie. L'Union européenne est très préoccupée par le virage auquel on assiste là-bas vers un environnement sans plastique pour les fruits et les légumes frais.

Ce qui est intéressant, c'est qu'à la Commission européenne, le Parlement a rejeté la formulation proposée. On l'a renvoyée à la Commission de l'Union européenne. La Commission a proposé une nouvelle formulation dont le but est d'introduire un modèle, avec de nombreuses exceptions. Essentiellement, c'est une occasion de permettre aux gouvernements des États de ne pas adopter une stratégie d'élimination, s'il y a un trop grand coût économique et administratif.

Je regarde ce que nous ont donné nos partenaires de l'Union européenne. Je m'excuse de lire ce document. On cherche à savoir s'il y a des problèmes en ce qui concerne une plus grande perte d'eau ou de turgescence, des dangers microbiologiques ou des chocs physiques, de l'oxydation... Ce sont toutes des exceptions pour lesquelles les États pourraient retourner voir le Parlement européen.

Nous croyons aussi savoir que le Parlement va possiblement rejeter cela également, parce que l'Union européenne est hypersensible par rapport à l'opposition de l'industrie, qui se préoccupe de sa capacité à véritablement atteindre ces objectifs et des conséquences considérables pour les consommateurs dans ces pays, à cause de l'impossibilité de délaisser l'utilisation du plastique.

Autour de tout cela, il y a l'économie circulaire. Comment pouvons-nous conserver les plastiques dans le système? Comment pouvons-nous permettre la collecte et le recyclage...

• (1125)

M. Heath MacDonald: Merci, monsieur Lemaire.

Je ne veux pas vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

M. Ron Lemaire: Oui... ne vous inquiétez pas.

M. Heath MacDonald: Cela m'intéressait et je n'ai pas toutes les informations, mais j'ai lu quelque chose à cet égard lorsque j'examinais aussi les tarifs transfrontaliers, ce qui je crois préoccuperait beaucoup votre secteur si d'autres pays exportateurs commençaient à appliquer des tarifs transfrontaliers à leurs importations et si nous ne suivions pas les mêmes règles; les producteurs finiraient par en payer le prix. C'est évidemment quelque chose que je vais examiner attentivement, tout comme, j'en suis certain, vous aussi.

Je vais maintenant m'adresser à M. Spurr, s'il vous plaît.

Monsieur Spurr, vous avez mentionné dans vos déclarations liminaires qu'il y avait une augmentation des coûts. Pouvez-vous nous dire précisément à quel montant s'élève cette augmentation pour vos agriculteurs?

M. William Spurr: Comme M. Larrass l'a dit plus tôt, les coûts associés à l'azote ont connu la plus forte augmentation. Ceux associés à l'engrais aussi. Il a dit que les coûts avaient augmenté de 128 %. Je n'avais pas les chiffres. Je savais seulement d'emblée que c'était plus de 100 %. Nos coûts associés à l'engrais, aux pesticides et à la main-d'œuvre ne cessent d'augmenter. Si nous devons produire des aliments plus abordables, nous devons diminuer les coûts.

M. Heath MacDonald: Je sais que notre président a parrainé le projet de loi C-359 pour régler le problème lié à « l'enregistrement, l'homologation et l'approbation provisoires » pour garantir un accès rapide à des choses comme des aliments pour animaux, des semences et des produits. Évidemment, je l'ai approuvé en tant que cosignataire avec lui. Ce qui est frustrant, c'est de voir, en tant que parlementaire, que parfois le processus bureaucratique est très lent. C'est frustrant lorsque vous voyez que des choses sont utilisées aux États-Unis et en Europe et que vous ne pouvez pas y accéder au Canada avant deux ans parfois.

Pouvez-vous nous donner des exemples de ces obstacles?

M. William Spurr: Chaque fois que nous avons dû composer avec des choses comme Agri-stabilité, c'est toujours très long. Habituellement, lorsque nous réussissons à avoir du soutien, il s'agit de deux ans d'économie.

Je n'ai pas d'exemples qui me viennent en tête présentement, mais le soutien doit venir plus rapidement. Deux ans, c'est beaucoup trop long. Nous devons composer avec beaucoup de choses présentement, et le fait de ne pas obtenir d'aide financière en temps opportun n'aide vraiment pas.

M. Heath MacDonald: Je sais qu'il y a eu des discussions sur les crédits d'impôt sur les intrants et que les communautés agricoles ont soulevé des préoccupations liées aux travailleurs étrangers temporaires nécessaires, et nous savons tous que la main-d'œuvre est un enjeu pour le secteur agricole. En quoi est-ce que le crédit d'impôt sur les intrants actuel constitue un obstacle pour vous à l'heure actuelle ou quels sont les coûts que vous devez engager?

M. William Spurr: Je ne connais pas très bien ce dossier.

M. Heath MacDonald: Très bien.

Vous avez invité certains de ces témoins, monsieur le président, donc si vous voulez prendre la minute et demie qu'il me reste, faites-le.

Le président: Ce n'est qu'une minute, mais je vais la prendre puisque M. Spurr est ici. Je suis mieux de ne pas usurper de temps à mes propres collègues en tant que président.

Monsieur Spurr, pouvez-vous nous parler un peu de l'alimentation en milieu scolaire? Je sais que vous avez dit qu'il y avait eu des hauts et des bas, et vous nous avez aussi parlé des conditions météorologiques auxquelles font face en particulier les agriculteurs dans la vallée d'Annapolis. Je sais que beaucoup de monde de la région se demande si nous pouvons commencer à appliquer l'idée à d'autres institutions, comme les écoles et les hôpitaux. Je sais que nous sommes un comité fédéral, mais selon vous, à quel point serait-il important de fournir une certaine stabilité à vos agriculteurs si ceux-ci avaient des contrats avec des institutions provinciales et que les agriculteurs savaient qu'il y aurait une demande continue dans les jours à venir?

• (1130)

M. William Spurr: Je pense que c'est très important.

Notre programme de petits déjeuners a été adopté avec beaucoup de succès. J'ai deux enfants qui fréquentent l'école primaire et j'ai souvent des fruits frais à leur donner, et ils les mangent, puis ils se rendent à l'école et en mangent d'autres. Il y a beaucoup d'enfants dans le monde qui n'auraient pas accès à des fruits frais, et c'est beaucoup en raison des coûts.

Je suis chanceux de pouvoir acheter un sac de pommes et de ne pas m'inquiéter si mes enfants ne mangent que la moitié d'une pomme, mais beaucoup de personnes ne peuvent pas faire cela. Lorsque les enfants peuvent aller à l'école et manger des fruits et légumes frais, c'est vraiment très bénéfique.

Il y a d'autres secteurs aussi. Je sais que lorsque les bleuets sauvages... Il y a une ou deux autres personnes qui avaient de gros stocks qui essayaient de conclure une entente avec le secteur hospitalier. Je pense qu'elles y sont finalement parvenues, mais cela a pris beaucoup de temps. Je pense que cela pourrait être très bénéfique pour les deux parties, si nous pouvions simplifier cela et conclure des contrats.

Le président: Oui, notre comité peut peut-être examiner dans quelle mesure le gouvernement fédéral appuie les provinces.

Merci, monsieur Spurr.

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole pour six minutes.

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous, aujourd'hui.

Monsieur Larrass, vous avez parlé du cadre réglementaire asymétrique. Nous parlons donc de réciprocité des normes. Vous avez donné plein de beaux exemples, comme le raisin du Pérou, le bleuet du Chili, et ainsi de suite. Cela constitue donc un problème.

Comment pouvons-nous régler ce problème? Avez-vous une recommandation particulière que vous pourriez faire au Comité?

[Traduction]

M. Stefan Larrass: Merci, monsieur Perron.

J'aimerais seulement préciser les attentes. Je ne pense pas que nous voudrions modifier ou réduire les exigences. Ce n'est pas le message que je veux communiquer.

Il n'y a pas de réponse facile, mais je vais prendre le modèle européen comme exemple: leur système agricole a un contrat social avec le gouvernement, et chaque attente supplémentaire imposée à leur secteur agricole national est assortie à du financement vert, le pilier vert du financement agricole, que le gouvernement européen offre à ses agriculteurs. L'appui total que reçoivent les agriculteurs au chapitre du soutien du revenu tient compte des pertes de production et des pertes de revenus, et à cela s'ajoute le soutien vert, ce qui est deux fois plus que ce que nous avons au Canada.

Je ne dis pas que nous devons absolument adopter ce modèle, mais je pense qu'il s'agit d'un modèle existant où les attentes imposées aux agriculteurs sont accompagnées d'une indemnisation et qui reflète un esprit de coopération entre le gouvernement et le secteur agricole.

[Français]

M. Yves Perron: Merci beaucoup. C'est une belle réponse.

J'ai aimé l'introduction, où vous dites qu'il n'est pas question de réduire la qualité ou les exigences. Il est question d'équité et de soutien adéquat.

Corrigez-moi si je me trompe, mais en Europe, si un produit arrive de l'étranger et qu'il ne respecte pas les normes imposées aux producteurs locaux, il ne pourra pas entrer au pays.

Est-ce exact?

[Traduction]

M. Stefan Larrass: Je ne veux pas me faire passer pour un expert. J'aurais peur que M. Lemaire me dise... Il vient de revenir de l'Europe et il me dirait que j'ai tort. Je dispose en fait d'information anecdotique selon laquelle l'Europe a des exigences strictes, par exemple, lorsqu'il est question d'organismes génétiquement modifiés, et j'imagine qu'il y a des normes assez strictes pour d'autres composantes de leur système alimentaire national, mais je ne veux présumer de rien. Je crois, monsieur, que, les intentions sont bonnes.

[Français]

M. Yves Perron: Je pense que l'on devrait refuser un produit qui ne correspond pas aux normes que nous exigeons des gens d'ici. C'est le message que je voulais faire passer.

Monsieur Spurr, vous avez parlé de l'augmentation des coûts et du changement climatique, deux défis auxquels vous êtes exposé de façon frappante, et ce, sans aucun soutien. Les programmes d'assurance actuels ne couvrent pas ces risques.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce point? Auriez-vous des recommandations à faire au Comité pour régler cela? Comment pouvons-nous faire pour nous ajuster en conséquence?

Depuis les dernières années, les choses ne vont pas bien chaque année, et c'est pour une raison différente. On ne sait pas quelles seront les circonstances de l'année qui suivra. L'objectif de l'étude du Comité découle du défi posé par le changement climatique. Nous cherchons à savoir comment nous pourrions revoir en quoi consistent les risques. Peut-être qu'un partage plus collectif des risques en agriculture pourrait permettre d'assurer une alimentation basée sur les produits locaux et de ne pas dépendre de l'extérieur pour notre alimentation.

Quelles sont vos observations là-dessus?

• (1135)

[Traduction]

M. William Spurr: Agri-stabilité ne fonctionne tout simplement pas pour nous. Nous ne pouvons pas modifier le programme avant 2028. C'est simplement trop long. Nous devons mettre un programme en place avant 2028, jusqu'à ce que nous puissions mettre de l'ordre dans tout ça. Nous devons mettre quelque chose en place maintenant.

Je pense que 13 % des horticulteurs de la Nouvelle-Écosse sont assurés par la province. C'est un très petit pourcentage, et c'est dû, en partie, au fait que les primes sont tout simplement trop élevées. Nous devons mettre en œuvre un programme qui fonctionne pour la Nouvelle-Écosse. Nous avons besoin d'aide au chapitre des primes. C'est ce dont nous avons le plus besoin selon moi. Nous avons besoin des primes. Nous en avons besoin pour un ou deux ans, le temps de trouver un système qui fonctionne pour nous.

L'année dernière a été désastreuse. Si nous connaissons une autre année de ce genre, nous pourrions avoir des problèmes, donc il est très important de mettre en œuvre un programme de gestion des risques de l'entreprise dès maintenant.

[Français]

M. Yves Perron: Merci de votre réponse.

Quand vous dites qu'il faut faire quelque chose maintenant, je suis bien d'accord avec vous. Le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable est très rigide, et il ne sera pas modifié avant 2028. Il faudra attendre de voir la forme que cela va prendre, mais cela fait des mois que les producteurs le demandent.

Je connais moins la situation en Nouvelle-Écosse, mais je suis convaincu que la situation est semblable à celle du Québec. Il ne s'est rien passé au niveau fédéral, et ce, même sur le plan des prêts d'urgence accordés par le truchement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, ou CUEC. Les gens ont demandé un report du remboursement du prêt fédéral pour essayer d'avoir un peu de répit. Ils demandaient qu'on leur donne au moins cela si le gouvernement ne faisait rien d'autre. Cela a été une fin de non-recevoir de la part du gouvernement.

Dans le cas du Québec, le gouvernement du Québec a donné accès à des prêts de dépannage sans intérêt aux producteurs pour les aider. Cependant, comme le fédéral exigeait le remboursement des prêts d'urgence qu'il avait accordés de son côté, plusieurs producteurs ont utilisé l'argent de Québec pour rembourser le fédéral. C'est un cercle vicieux. En fin de compte, ils se retrouvent sans aucune aide.

Quel message clair voudriez-vous envoyer ou quelle recommandation voudriez-vous faire au gouvernement, aujourd'hui?

[Traduction]

M. William Spurr: Je pense qu'il faut laisser cela aux soins de la province. Vous devez allouer de l'argent, et les provinces doivent travailler ensemble pour trouver ce qui fonctionne le mieux pour elles.

Je connais seulement la situation de la Nouvelle-Écosse. En ce qui concerne cette province, je peux seulement dire que nous devons faire quelque chose maintenant. Nous ne pouvons plus attendre. La nouvelle initiative sera mise en place dans deux mois. C'est bientôt, et nous avons simplement besoin d'aide au chapitre des primes. Elles sont trop élevées.

Beaucoup est en jeu. Lorsque nous connaissons une mauvaise année, ce n'est pas la fin du monde, mais lorsque nous en avons deux, beaucoup de choses peuvent arriver. Nous devons avoir une forme d'assurance.

Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons vraiment besoin d'aide en ce qui concerne les primes, juste pour un ou deux ans, le temps de faire la transition jusqu'à ce que nous puissions réellement trouver la formule gagnante pour la Nouvelle-Écosse.

[Français]

M. Yves Perron: Merci.

[Traduction]

Le président: D'accord, nous allons nous arrêter là. Merci.

C'est maintenant au tour de M. MacGregor.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins d'être présents ici pour orienter notre comité au cours de cette étude.

Monsieur Larrass, j'aimerais commencer avec vous. J'ai noté que, durant vos déclarations liminaires, vous avez mentionné une augmentation des coûts du diésel de 110 %. J'ai regardé l'information accessible au grand public sur la fluctuation des prix du diésel, et je présume que vous avez remarqué cette augmentation fulgurante sans doute depuis 2018 ou 2019. Est-ce exact?

M. Stefan Larrass: Oui, c'est ça. Les chiffres que je mentionne ont été consignés par le campus Ridgetown de l'Université de Guelph. Ils sont fondés sur une collecte de données réelles sur les prix qu'ont dû payer les agriculteurs.

M. Alistair MacGregor: Quelle incidence cette augmentation de 110 % a-t-elle eue sur vos membres? Je présume qu'ils ne peuvent qu'assumer tous les frais de transport.

M. Stefan Larrass: Absolument. Les coûts supplémentaires sont essentiellement assumés par les agriculteurs.

Évidemment, les agriculteurs essaient toujours de refiler les coûts quand c'est possible. Si vous assumez tous les coûts supplémentaires, de toute évidence chaque coût supplémentaire sera comptabilisé comme une dépense. Disons qu'il est possible de refiler 75 % des coûts. Vous devrez toujours tenir compte de la concurrence provenant de facteurs extérieurs, des importations et ainsi de suite. C'est très rare que 100 % des coûts soient refilés, donc vous devrez assumer une perte nette en raison de cette augmentation du prix du diésel.

M. Alistair MacGregor: Le Comité a entre les mains des données accessibles au grand public qui montrent que, durant la même période où il y a eu une augmentation de 110 % de vos coûts de diésel, les entreprises de pétrole et de gaz ont vu leurs profits augmenter de plus de 1 000 %. C'est évidemment cette cupidité des entreprises qui fait vraiment mal à nos agriculteurs.

Je pense que le Comité comprend assez clairement les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs pour ce qui est des coûts des intrants. Nous pouvons parler du diésel et aussi de l'engrais.

Au cours d'une étude précédente, M. Keith Currie, le président de la Fédération canadienne de l'agriculture a comparu devant nous. Il est très connu de notre comité et est un excellent défenseur de l'ensemble du secteur. Il a souligné qu'il était nécessaire que le gouvernement fédéral en fasse plus et commence à se pencher sur une stratégie des intrants critiques.

Nous n'avons pas d'informations précises à ce sujet, mais avezvous une idée de ce que cette stratégie pourrait inclure? Aimeriezvous que cette recommandation fasse partie du rapport de notre comité?

M. Stefan Larrass: Absolument. Je ne veux pas trop donner de détails, mais, pour notre secteur, les intrants ne se limitent pas qu'à l'engrais et au diésel; il y a aussi les produits visant à protéger nos cultures. Je dirais qu'une approche holistique qui inclut tout ce qui est nécessaire pour réussir à faire pousser des fruits et des légumes dans notre pays tiendrait compte de ce que vous avez énuméré et aussi d'autres choses comme les produits pour la protection des cultures parce que, pour notre secteur, il est aussi essentiel que ces produits soient inclus dans nos intrants aussi.

Oui, je crois qu'il y aurait là une valeur ajoutée, absolument.

• (1140)

M. Alistair MacGregor: Je vous en remercie énormément.

Monsieur Lemaire, j'aimerais m'adresser à vous.

Vous et moi avons eu des conversations au sujet des plastiques. Je crois qu'il est très important de discuter également du point de vue des collectivités côtières. J'habite sur l'île de Vancouver et, bien entendu, nous faisons face à un véritable problème de microplastiques, de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire. Il est presque certain que, chaque fois que je vais pêcher sur la côte de l'île de Vancouver, j'ingère probablement du saumon qui contient certaines particules de microplastiques en raison de cette bioaccumulation.

Je comprends très bien la situation difficile dans laquelle vous vous retrouvez à la suite de toutes ces nouvelles réglementations et j'y suis sensible, mais j'aimerais vraiment en savoir un peu plus sur votre échange avec M. MacDonald.

Vous étiez sur le point de parler de l'économie circulaire. Pouvez-vous donner au Comité des suggestions quelconques sur la manière dont le gouvernement fédéral pourrait peut-être collaborer un peu plus avec l'industrie pour commencer à mettre sur pied cette économie circulaire?

Le problème dont me parlent mes électeurs et, même, les personnes qui s'occupent de la chaîne de déchets, c'est que, lorsqu'il est question du tri des plastiques, s'il y a trop de confusion, la plupart d'entre eux se retrouveront simplement dans les déchets. Que peut-on faire pour s'assurer que ces plastiques sont bel et bien réutilisés et éviter qu'ils ne se retrouvent dans le flux de déchets?

M. Ron Lemaire: Merci, monsieur MacGregor.

C'est là la complexité du problème. Nous avons besoin d'une approche stratégique à l'échelle fédérale qui réunit les provinces, équilibre nos systèmes de REP, la responsabilité élargie des producteurs, et sensibilise les Canadiens. C'est la solution simple.

Lorsque nous examinons l'approche réglementaire proposée et l'avis P2, nous constatons que cela enlève la possibilité de traiter les matières compostables et les matériaux en plastique biodégradables. Certains de nos membres ont investi dans de nouvelles technologies composées totalement de matériaux biodégradables qui ne laissent aucun microplastique dans l'environnement. C'est très coûteux, mais l'industrie s'y investit.

C'est dans cette optique que nous envisageons une combinaison de différentes choses. Il n'y a pas de solution miracle. Nous devons trouver une manière de construire des infrastructures et d'habiliter et de soutenir à l'échelle fédérale les provinces et les municipalités. La Fédération canadienne des municipalités doit s'engager efficacement pour s'assurer d'habiliter et d'appuyer les municipalités qui sont très fragmentées et mettre en place les mécanismes de financement nécessaires pour harmoniser le système.

Nous devons également créer un moteur économique. Nous devons valoriser ces matériaux dans le système.

M. Alistair MacGregor: Merci.

Je vais en rester là, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacGregor.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Barlow durant cinq minutes.

M. John Barlow (Foothills, PCC): Merci, monsieur le président.

Avant d'entendre d'autres de nos témoins, j'aimerais revenir à M. Lemaire.

Je crois qu'il est important de vraiment mettre l'accent sur ce chiffre. Je veux m'assurer que je comprends bien. Vous avez dit que, si le gouvernement actuel donne suite à l'avis P2 sur l'interdiction des plastiques, le coût des aliments augmentera de 34 %. Est-ce exact?

**•** (1145)

M. Ron Lemaire: C'est exact.

M. John Barlow: Nous verrons également un gaspillage alimentaire de 50 %.

Êtes-vous arrivé vous-même au chiffre de 34 % et au chiffre concernant le gaspillage alimentaire, ou s'agit-il de chiffres provenant précisément du rapport de Deloitte?

- M. Ron Lemaire: Ils viennent du rapport de Deloitte. De nombreux rapports accessibles au public se trouvent sur notre site Web. Je serai heureux de demander à notre personnel de vous les faire parvenir. Je crois qu'ils ont déjà été fournis au Comité, mais je serai heureux de les faire renvoyer au Comité.
- **M. John Barlow:** Pouvez-vous vous assurer que le rapport de Deloitte sera remis au Comité avec ces rapports?

M. Ron Lemaire: Oui.
M. John Barlow: Merci.

De toute évidence, nous débattons du projet de loi C-234 à la Chambre des communes. Dans ce projet de loi, un amendement du Sénat vise à retirer de l'exemption le chauffage et le refroidissement des granges, ainsi que des serres.

Quelle incidence aura cet amendement du projet de loi C-234 sur l'industrie des fruits et légumes, étant donné qu'environ 44 % de vos membres vendent à perte?

**M. Ron Lemaire:** C'est un changement radical. Nous devons examiner l'exemption de la taxe sur le carbone ciblée et temporaire visant le secteur agricole.

En ce qui concerne les serres en particulier, le secteur estime actuellement que la taxe sur le carbone coûte environ 22 millions de dollars par année. Dans l'avenir, ce montant se situera entre 82 et 100 millions de dollars, d'ici 2030. Pour ce qui est des coûts des aliments, cette taxe les fait grimper en flèche.

À bien des égards, si l'on considère toute la séquestration de carbone qui se produit, également dans les serres, et certaines nouvelles technologies que l'on cherche à faire approuver, on constate qu'un travail remarquable est effectué en vue d'atteindre la carboneutralité. Toutefois, nous n'y sommes pas encore, et nous avons besoin de temps, ce qui est essentiel, puisqu'il s'agit d'une exemption temporaire de la taxe sur le carbone, laquelle nous permettra d'être fonctionnels.

M. John Barlow: Merci, monsieur Lemaire.

Monsieur Spurr, vous avez dit que vous avez besoin d'aide maintenant pour passer au travers de ce qui pourrait être une autre saison difficile. Nous partageons le même sentiment dans l'Ouest du

Canada, où l'accumulation de neige se fait rare et où il y a toujours un problème d'eau.

Le projet de loi C-234 exempterait les agriculteurs de la taxe sur le carbone qui s'applique au gaz naturel et au propane, et plus particulièrement les exploitants de serres, et votre secteur, celui des fruits et légumes, qui seriez exemptés de cette taxe pour le chauffage des granges et le séchage des grains. Le projet de loi vous exempterait immédiatement de la taxe sur le carbone.

Serait-il avantageux pour votre production et celle de vos collègues de la Nouvelle-Écosse d'éliminer la taxe sur le carbone de vos factures?

M. William Spurr: Oui. Tout coût supplémentaire qui nous est imposé ampute notre profit net. Être exempté de cette taxe serait avantageux, mais ce n'est qu'une chose parmi... Beaucoup d'autres choses s'accumulent, comme les pesticides, l'engrais et la maind'œuvre. La taxe ne fait que s'y ajouter.

M. John Barlow: Bien sûr.

M. William Spurr: La taxe sur le carbone est... Il serait bien de ne pas avoir à la payer ou de ne pas avoir à en être exempté... Si nous avions à la payer, nous pourrions investir cet argent dans quelque chose de viable...

M. John Barlow: Bien sûr.

Juste pour que ce soit clair, la taxe sur le carbone s'applique non seulement à votre gaz naturel et votre propane, mais aussi à l'engrais que vous achetez et également au diésel que vous payez pour assurer le transport. Éliminer ce coût vous procurerait de l'aide et un allégement financier à l'heure actuelle, ce qui pourrait arriver.

Monsieur Larrass, vous nous avez mentionné que 44 % de vos membres vendent à perte. Quelle importance l'exemption de la taxe sur le carbone s'appliquant aux serres en particulier a-t-elle pour les producteurs de fruits et légumes?

M. Stefan Larrass: Merci de poser la question.

Il serait extrêmement important que l'exemption qui était initialement en place soit remise en vigueur avant que les modifications soient apportées au projet de loi. Une exemption totale sur des intrants comme le gaz naturel à des fins de chauffage permettrait un allégement financier de 10 millions de dollars. Cela aurait une très grande incidence. Le besoin est urgent.

Je veux simplement rappeler que, du point de vue des consommateurs, idéalement, les exploitants de serres en assumeraient les coûts, mais pouvons-nous vraiment nous attendre à ce que les agriculteurs assument ces coûts de leur plein gré? Certains de ces coûts seront refilés ailleurs; donc, s'il est question d'un équivalent financier de dizaines de millions de dollars de taxe sur le carbone imposée sur les exploitations de serres, ces dizaines de millions de dollars se répercuteront sur le prix que les Canadiens paient pour leurs aliments.

Cela a une incidence non seulement sur nos membres, mais, au bout du compte, également sur les consommateurs. Si la taxe sur le carbone pouvait être supprimée des coûts liés à l'exploitation des serres, les agriculteurs et les consommateurs en bénéficieraient grandement.

• (1150)

Le président: Le temps est écoulé, monsieur Barlow. Merci, monsieur Larrass.

Nous allons céder la parole à M. Louis. Je crois que vous allez partager vos cinq minutes avec Mme Taylor Roy.

Allez-y. Vous avez la parole.

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président. Oui, je vais partager mon temps de parole avec Mme Taylor Roy.

Merci à tous d'être ici.

Je vais d'abord m'adresser à M. Lemaire, de l'Association canadienne de la distribution des fruits et légumes.

Vous avez mentionné au début que la consommation de fruits et légumes frais est en déclin et que la moitié de nos repas devraient être composés de fruits et légumes. Vous avez également fait mention d'un programme national d'alimentation dans les écoles qui serait utile si le gouvernement fédéral collaborait avec les provinces et les territoires.

Vous en avez parlé un peu, mais pourriez-vous expliquer davantage comment cela améliorerait la santé des enfants, diminuerait les factures d'épicerie des familles et soutiendrait également nos agriculteurs locaux, comme l'a mentionné M. Spurr?

M. Ron Lemaire: Je crois que l'approche intégrée est la clé à cet égard. Les défis à relever concernent des questions de compétence entre le fédéral et les provinces et ont été soulevées par le président, mais nous pouvons relever ces défis.

Je crois que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle de chef de file à ce chapitre. Le travail important a été effectué, et on a déjà proposé un modèle de programme d'alimentation dans les écoles qui vise la collaboration avec les principales ONG du pays et des systèmes efficaces de prestation. L'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et l'équipe de M. Larrass dirigent déjà un programme dans le Nord de l'Ontario qui est très efficace et très ciblé.

Comment pouvons-nous soutenir les programmes existants sur le marché et les élargir de façon à les rendre viables et à les offrir aux Canadiens qui ont besoin d'aide? Il faut investir de l'argent. Il faut une coordination fédérale qui permet d'appliquer le cadre municipal et provincial qui gère les programmes de petits déjeuners dans les écoles de la Colombie-Britannique aux programmes de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et, même, du Grand Nord.

M. Tim Louis: Je vous en remercie. Je comprends. Je crois que cela aidera certainement nos agriculteurs locaux et les enfants et permettra de réduire le coût de l'épicerie.

Cela étant dit, j'en suis à la moitié de mon temps.

Allez-y, madame Taylor Roy.

Mme Leah Taylor Roy (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, Lib.): Merci beaucoup. Merci de partager votre temps.

Merci à tous les témoins d'être ici.

Il s'agit d'une conversation incroyablement importante, parce que je crois qu'il faut relever les défis liés au changement climatique et à la pollution tout en soutenant nos agriculteurs. J'ai trouvé très encourageante la conversation que M. MacGregor a eue sur la manière de trouver des solutions. Laisser les choses telles qu'elles sont n'est pas la solution.

Ce que j'aimerais dire, c'est que, souvent, lorsque des membres parlent des coûts de ces programmes, ils ne parlent pas des coûts engendrés par le statu quo.

Vous parliez, monsieur Spurr, des événements climatiques croissants auxquels vous et de nombreux agriculteurs faites face. Nous savons que, en raison de la production de plastique, non seulement ces microplastiques se retrouvent dans notre environnement, mais ils ont une incidence sur les eaux souterraines, les chaînes alimentaires et les chaînes d'approvisionnement, et ont d'importantes répercussions sur la santé humaine. Nous n'envisageons jamais les coûts qui sont engendrés par cela; nous ne voyons qu'un seul côté de la médaille.

Vous avez dit que les normes en matière de qualité de l'environnement vous tiennent à cœur.

J'ai discuté hier avec deux membres de votre organisation, Dave et Aaron. Nous avons parlé des serres en particulier. Ils ont parlé entre autres du fait que le carbone capturé dans les serres est utilisé pour faire pousser les plantes. J'ai trouvé cela très encourageant.

Est-ce quelque chose que nous pouvons envisager pour continuer à fixer un prix sur la pollution et nous aider à réduire les gaz à effet de serre, mais, en même temps, pour récompenser les agriculteurs de ce qu'ils font pour permettre de réaliser les objectifs environnementaux?

Monsieur Larrass, je vous poserais la question en premier.

M. Stefan Larrass: Merci de la question.

Je comprends l'objectif de créer des mesures incitatives pour que cela arrête, comme vous l'avez mentionné. L'inaction comporte un coût: les mauvais comportements pourraient perdurer s'il n'y a pas d'incitatif. En tant que parent, je dirai que je crois aux mesures incitatives.

Je pense que le message principal que je veux vous transmettre concerne un véritable partenariat. Dans le modèle européen, le soutien est nettement plus élevé. À raison d'un dollar pour un dollar, vous voyez que c'est... J'ai dit que c'est deux fois, mais c'est en fait plus de deux fois pour notre secteur, qui n'est pas soumis à la gestion de l'offre. C'est considérablement plus élevé. Il s'agit d'un véritable partenariat, au lieu de l'idée selon laquelle « vous devez faire mieux ». Nous savons que nous pouvons faire mieux, mais où est ce partenariat? Je pense que c'est là que je me réjouis du dialogue.

Quant aux serres et au recyclage du carbone, les exploitants sont un excellent exemple de la façon dont l'innovation et la technologie peuvent contribuer à résoudre le problème. Plutôt que de simplement évacuer les gaz d'échappement de la chaudière vers l'extérieur, nous les ramenons vers les usines. Nous nous rapprochons beaucoup plus de la carboneutralité grâce à ce type de technologie. La technologie peut nous mener très loin.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

• (1155)

**Mme Leah Taylor Roy:** Effectivement. Je pense que c'est un très bon exemple.

Selon moi, l'autre chose, c'est que ces estimations reposent souvent sur le fait que les gens ne réagissent pas aux signaux de prix. C'est un peu le statu quo, et regardons ce qui se passerait si le prix était fixé et que les gens ne...

Comme vous le dites, nous pouvons trouver de nombreuses solutions innovatrices et créatives en coopérant. L'indemnisation des agriculteurs pour leurs contributions à la compensation ou à la séquestration du carbone est peut-être l'une de ces solutions. J'en suis consciente.

Je pense que mon temps est écoulé. J'allais demander à M. Spurr ses commentaires à ce sujet, mais ce n'est pas grave.

Le président: Nous verrons si nous avons suffisamment de temps à la fin, mais nous devons donner la parole à M. Perron.

Monsieur Perron, vous avez deux minutes et 30 secondes, s'il vous plaît.

[Français]

M. Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lemaire, j'ai discuté avec M. Larrass de la réciprocité des normes, et il m'a dit que vous étiez peut-être mieux placé que lui pour répondre à mes questions sur le sujet.

Les produits qui arrivent de l'extérieur respectent-ils les normes que nous établissons pour nos producteurs locaux?

[Traduction]

M. Ron Lemaire: Les produits ne devraient pas entrer au pays s'ils ne répondent pas aux normes canadiennes.

Des mécanismes sont en place à la frontière pour protéger le marché canadien. Si un produit traverse la frontière sans avoir respecté nos normes de qualité, de salubrité des aliments et d'étiquetage, nous devons alors avoir une discussion plus approfondie avec les services frontaliers et l'Agence canadienne d'inspection des aliments

[Français]

M. Yves Perron: D'accord.

Cela crée un déséquilibre sur le plan des coûts de production.

M. Larrass nous a parlé des raisins du Pérou, des bleuets du Chili, des fraises et des framboises du Mexique. Nous pourrions aussi parler des carottes qui proviennent de la Chine.

Exerçons-nous vraiment un contrôle à la frontière?

N'y a-t-il pas quelque chose à faire pour exercer un contrôle efficace?

Pourrions-nous envisager une tarification pour les produits dont les normes ne correspondent pas aux nôtres? Les sommes ainsi perçues pourraient servir à aider nos entreprises à améliorer leur performance environnementale.

Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

M. Ron Lemaire: Je suis très préoccupé par un système fondé sur les tarifs, uniquement parce que le pays qui établit les tarifs est également celui qui doit composer avec les tarifs imposés sur ses programmes commerciaux.

Dans l'industrie des fruits et légumes frais, nous avons la chance d'être une forme d'entreprise qui n'est pas assujettie à la tarification, et nous travaillons efficacement avec nos partenaires commerciaux pour garantir l'ouverture des marchés. Nous pouvons ainsi garantir que les producteurs canadiens ont accès aux marchés sans le far-

deau de tarifs supplémentaires, car nous avons mis en place des modèles similaires, et un modèle réciproque est alors établi.

J'aimerais parler rapidement de l'Union européenne. Vous avez raison en ce qui concerne les normes de l'Union européenne et l'accès à ce marché: si vous ne respectez pas les normes, vous n'avez pas accès au marché.

Cependant, une des choses que nous avons constatées dans l'Union européenne — et c'est important — en ce qui concerne son cadre réglementaire antiparasitaire, c'est que les responsables ont renoncé à supprimer les outils de lutte antiparasitaire de leur boîte à outils réglementaire parce qu'ils se sont rendu compte que les producteurs en avaient besoin et qu'il n'y avait aucune autre solution.

C'est un élément que nous devons surveiller de près dans le même contexte au Canada. Ne surchargeons pas les producteurs sans qu'ils disposent d'outils dans leur boîte à outils pour cultiver efficacement les produits dont les Canadiens ont besoin.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, messieurs Lemaire et Perron.

Monsieur MacGregor, je vous cède maintenant la parole pour deux minutes et demie.

[Traduction]

M. Alistair MacGregor: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lemaire, j'aimerais poursuivre avec vous sur les emballages de rechange.

En Colombie-Britannique, nous sommes très attachés à notre industrie forestière, et je veux dire un bon mot pour une usine de pâte à papier locale dans ma circonscription, l'usine de pâtes et papiers de Crofton, car elle cherche vraiment depuis plusieurs années à moderniser sa ligne de production de papier afin de fabriquer des produits en papier spécialisés qui remplaceraient les plastiques à usage unique. L'usine a connu des difficultés en raison de la disponibilité de la fibre ligneuse.

Je me rappelle que, lorsque j'étais au congrès de l'ACDFL à Montréal — je crois que c'était en avril 2022 —, j'ai vu une présentation de l'industrie sur certains des emballages innovants à base de fibres qui apparaissent sur le marché. Pouvez-vous parler un peu plus de certaines des réalisations dans ce domaine? Je comprends qu'ils ne conviennent pas dans tous les cas, mais croyez-vous que, au cours des cinq à dix prochaines années peut-être, des avancées vraiment considérables dans le domaine des emballages à base de fibres pourraient aider à soutenir les usines de pâte à papier en difficulté sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique?

M. Ron Lemaire: Merci, monsieur MacGregor.

La question est pertinente.

Une entreprise membre de l'ACDFL a une gamme de produits qui s'appelle Earthcycle. En fait, ses représentants étaient avec nous en Europe pour promouvoir ce produit canadien. Il est fabriqué à partir de fibres, et l'entreprise propose une gamme d'autres produits qui répondent aux besoins du marché et respectent une empreinte environnementale.

À propos de votre commentaire... est-ce une solution universelle? Non, et c'est là que nous devons choisir le bon emballage pour le bon produit et pour le bon système. Voilà toute la complexité que cela suppose. En ce qui concerne la pâte à papier, les emballages en fibres ont connu une augmentation de 14 % à la fin de 2023. Cela s'ajoute à une augmentation de 13 % au printemps. Une augmentation de 27 % des emballages en fibres au Canada a un impact considérable sur le coût des produits dans le système. Comme M. Larrass l'a mentionné, ces coûts ne sont pas toujours refilés entièrement au consommateur parce que le producteur et la chaîne d'approvisionnement en absorbent une partie, mais nous sommes à la fin de la chaîne.

J'aimerais aborder quelques autres éléments d'une étude. Au Canada, comme vous le savez, je suis président de la Coalition mondiale pour les fruits et légumes frais. Les coûts de maind'œuvre ont augmenté de 18 % au Canada. C'était en 2023. Il y a eu une augmentation de 16 % des coûts des matériaux d'origine végétale, une augmentation de 21 % des coûts de protection des cultures, une augmentation de 24 % des coûts de l'énergie et une augmentation de 20 % du coût de la machinerie et de l'équipement. Ces chiffres sont généralisés à l'ensemble de l'industrie des fruits et légumes, mais ces coûts doivent être transférés quelque part. Les producteurs ne peuvent plus les assumer. Nous avons atteint un point critique.

(1200)

Le président: Merci, monsieur MacGregor.

Monsieur Lemaire, vous savez que je suis en faveur du projet de loi C-234. Je l'ai appuyé à la Chambre. Vous avez parlé de 22 millions de dollars de coûts liés au prix du carbone. Je crois que les quatre cinquièmes des coûts à la ferme sont exonérés, mais pour le cinquième qui ne l'est pas, cela représente 22 millions de dollars.

Pouvez-vous quantifier ces coûts en fonction de la taille de l'industrie? Encore une fois, je suis sensible à cette proposition et je l'appuie, mais juste pour le bénéfice du Comité, compte tenu des 22 millions de dollars, quelle est l'importance du secteur de la serriculture au pays du point de vue...

M. Ron Lemaire: De mémoire, je dirais que le secteur de la serriculture compte pour un peu moins de 1 milliard de dollars.

Le président: Merci.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier M. Spurr d'être venu de la Nouvelle-Écosse et M. Larrass d'avoir comparu au nom des Producteurs de fruits et légumes du Canada. Nous remercions également M. Lemaire, qui n'est pas un étranger pour le Comité, d'être venu comparaître au nom de l'ACDFL. Merci.

Chers collègues, avant que nous ne suspendions la séance, nous avons parlé d'un code de conduite pour les épiciers et de l'envoi de lettres aux PDG des épiceries. Nous avons fait ce travail. J'ai laissé entendre aux analystes que nous allions inclure un communiqué expliquant que le Comité demande que cela soit fait. J'attends votre approbation à cet égard.

N'y a-t-il aucun problème avec un communiqué de presse pour informer les gens de ce que nous faisons? Bien.

D'accord. La séance est suspendue. Nous reprendrons tout de suite. S'il vous plaît, n'allez pas trop loin.

• (1200)	(Pause)

(1205)

Le président: Chers collègues, nous allons commencer la deuxième heure. Nous avons passé une première heure très intéressante.

Pour notre deuxième heure, nous accueillons trois témoins différents.

[Français]

Nous accueillons Mme Catherine Lefebvre, présidente de l'Association des producteurs maraîchers du Québec, et M. Patrice Léger Bourgoin, directeur général de la même association. Je leur souhaite la bienvenue.

Nous accueillons également Mme Jennifer Pfenning, présidente de l'Union nationale des fermiers.

[Traduction]

C'est un plaisir de vous voir en ligne, madame Pfenning.

Nous accueillons Emily Lutz, directrice générale, et Jeffrey Walsh, directeur et pomiculteur, de la Nova Scotia Fruit Growers' Association; nos habitants de la vallée de l'Annapolis Valley les connaissent bien.

C'est formidable de vous accueillir ici à Ottawa.

Nous aurons cinq minutes pour la déclaration liminaire, puis nous passerons aux questions. Nous dépasserons peut-être 13 heures, mais je ferai de mon mieux pour gérer le temps.

[Français]

Monsieur Léger Bourgoin, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Patrice Léger Bourgoin (directeur général, Association des producteurs maraîchers du Québec): Mesdames et messieurs les députés, merci de nous avoir invités à comparaître devant vous et du temps que vous nous consacrez.

Depuis quelques mois, tant en Europe qu'au Québec, les maraîchers manifestent leur désespoir dans un contexte sociétal et économique comportant son lot de défis, bien évidemment. L'été dernier, les excès d'eau ont touché en moyenne 60 % des terres agricoles au Québec, ce qui représente une perte de ventes estimée à au moins 143 millions de dollars. De surcroît, les aléas climatiques ont occasionné des dépenses supplémentaires d'approximativement 7,3 millions de dollars.

Ces quelques chiffres viennent illustrer la pression économique exercée sur nos entreprises. Chaque saison, un entrepreneur maraîcher doit investir plusieurs millions de dollars dans sa ferme pour les plus grandes fermes, sinon plusieurs dizaines, voire des centaines de milliers de dollars pour les plus petites, avant même de gagner un seul dollar. Pour financer leurs activités agricoles, plus que jamais, les agriculteurs doivent mettre leurs terres en garantie pour obtenir du financement. La situation ne saurait durer encore bien des années.

Je vous invite à examiner un cas en particulier, celui de l'Irlande. L'été 2023 a été marqué par une nouvelle tendance préoccupante. Plusieurs légumes tels que les choux-fleurs, les carottes et les brocolis ont temporairement disparu des tablettes des épiciers. Un économiste réputé, M. Jim Power, avait présenté aux leaders de l'industrie son analyse. Il avait relevé que le nombre de producteurs irlandais de légumes de plein champ était passé de 377 en 1999 à 16 en 2014, une réduction de 56 %. Depuis ce temps, le nombre a encore diminué.

Devant ce constat, un partage des risques plus équitable entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement devient inévitable. L'Union européenne, par exemple, se penche depuis quelques années sur des mesures afin d'améliorer la protection des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement. Une loi a été adoptée pour interdire 16 pratiques commerciales.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, M. Champagne, afin de trouver des solutions à la volatilité des prix. Toutefois, il ne faut pas que les conséquences soient néfastes pour la santé économique des producteurs maraîchers. En Irlande, l'économiste Jim Power a constaté que la croissance des importations et la concentration croissante d'un petit nombre de détaillants très puissants avaient eu un effet négatif important. La part de marché croissante des bannières à escompte a eu une incidence importante sur le prix que les producteurs maraîchers ont reçu pour leurs produits. Conséquemment, toujours selon M. Power, de nombreux agriculteurs ont été forcés de mettre la clé sous le paillasson.

Il faut mettre en place un filet de sécurité pour protéger les petites ou moyennes entreprises contre les géants de l'alimentation.

(1210)

Mme Catherine Lefebvre (présidente, Association des producteurs maraîchers du Québec): Par ailleurs, sur le plan du développement durable, notre souci principal est le niveau d'exigences de la réglementation, tant au Québec qu'au Canada. Nous sommes triplement lésés, au Québec.

Premièrement, pour la plupart, les consommateurs ne perçoivent pas une valeur ajoutée dans l'achat de fruits et de légumes frais qui ont été produits en respectant des normes élevées en matière de responsabilité sociale.

Deuxièmement, la réciprocité des normes internationales n'est pas appliquée comme il se doit, avec rigueur, par nos gouvernements.

Troisièmement, en ce qui concerne les facteurs environnementaux et sociaux, ainsi que les facteurs de gouvernance, ou facteurs ESG, tous les grands détaillants au pays se targuent de faire des efforts constants et durables, alors qu'en réalité, ils n'appliquent pas leurs propres règles. S'ils le faisaient, les produits d'ici seraient favorisés, et une prime à l'achat serait versée pour atteindre les normes visées.

Permettez-moi de vous donner un exemple. En janvier 2024, une grande chaîne alimentaire a acheté une pleine cargaison de produits à un producteur québécois. La grande chaîne alimentaire a appliqué une majoration de 114 % sur le prix payé à la ferme pour fixer le prix de détail. Quelques jours plus tard, le producteur s'est fait dire de revenir chercher plus des deux tiers de sa cargaison, car le détaillant s'était fait offrir un prix moins élevé par un producteur du Mexique. Malgré une baisse du prix payé par le détaillant, le prix

de vente en magasin est demeuré inchangé. Il n'y a donc pas eu d'avantage pour le consommateur.

Abordons maintenant les solutions. Il est impossible de faire face au changement climatique sans sérieusement s'y attaquer de front. Il devient impératif que le gouvernement fédéral, en partenariat avec les producteurs et les gouvernements provinciaux, mette en place un plan de sécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, il est primordial de soutenir financièrement les entreprises pour qu'elles puissent s'adapter au changement climatique.

Dans ce contexte, une bonification du programme Agri-stabilité pour tenir compte d'années successives de pertes en raison de la météo et du changement climatique serait bienvenue. Il faudrait aussi maintenir à 350 000 \$ la tranche exempte d'intérêts pour les paiements anticipés, qui a augmenté de 100 000 \$ cette année.

En résumé, alors que la population canadienne compte maintenant...

Le président: Madame Lefebvre, le temps qui vous était alloué est malheureusement écoulé, mais j'ai bon espoir que les membres du Comité auront l'occasion de vous poser des questions pendant la période réservée à cette fin.

[Traduction]

Nous entendrons maintenant Mme Pfenning pour cinq minutes au maximum.

## Mme Jennifer Pfenning (présidente, Union Nationale des Fermiers): Merci.

Je suis agricultrice et mère de la prochaine génération d'agriculteurs. Fondée en 1981, notre ferme familiale s'étend sur environ 700 acres et cultive des légumes biologiques. La troisième génération sur cette terre, mes fils et mes neveux, a choisi de faire carrière dans l'agriculture alimentaire au sein de l'entreprise familiale. Nous cultivons des carottes et une diversité d'autres plantes racines, ainsi que des légumes-feuilles et des légumes à cuire. Nous sommes également un distributeur, offrant un accès au marché à un réseau d'autres fermes locales.

Merci de nous avoir invités à participer à votre étude sur cet enjeu d'une importance cruciale. Le guide alimentaire canadien recommande, comme M. Lemaire vous l'a dit plus tôt, que la moitié de ce que nous mangeons soit composée de fruits et de légumes, de cultures horticoles, à chaque repas. Nous ne saurions trop insister sur l'importance pour le Canada d'avoir un secteur horticole prospère pour fournir cette nourriture.

Je suis agricultrice et je dois gagner ma vie. J'ai besoin de semences à un prix abordable, de terres abordables, d'eau appropriée pour l'irrigation quand c'est nécessaire, d'un rendement qui me permette de payer un salaire équitable aux employés et d'offrir des conditions de travail sûres et d'un climat aussi prévisible que possible pour accomplir tout cela. Nous savons que les GES persistants continueront à réchauffer la planète même si nous arrêtons d'en émettre aujourd'hui. Nous devons nous adapter et réduire considérablement nos émissions.

En tant que membres du Comité de l'agriculture, vous avez le devoir de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour réduire les émissions de l'industrie pétrolière et gazière et pour arrêter la destruction des zones sauvages et de la biodiversité qui éliminent le  $\mathrm{CO}_2$  atmosphérique.

Les solutions existantes de gestion des risques de l'entreprise sont conçues pour les cultures à grande échelle et ne fonctionnent donc pas bien pour l'horticulture, et encore moins bien dans un contexte de dérèglement climatique. Les coûts de la demande peuvent dépasser tout rendement potentiel si le programme Agristabilité est activé. La valeur élevée par acre, la diversité et le caractère périssable de nos cultures rendent l'évaluation des dommages si complexe qu'il est extrêmement difficile de créer des formules pour évaluer les pertes causées par les intempéries et les tempêtes. Ainsi, les indemnisations offertes sont basses et peuvent ne pas suffire à maintenir en production les fermes touchées, en particulier si les demandes sont traitées si lentement que la prochaine récolte génératrice de revenus est indûment retardée.

Nous devons investir dans l'infrastructure à la ferme nécessaire pour nous adapter à notre climat changeant. Voici quelques exemples spécifiques: les infrastructures de traitement de l'eau pour l'irrigation durable, le photovoltaïque intégré aux structures d'ombrage, la conception et la technologie des serres qui intègrent le photovoltaïque et le stockage de la chaleur. Il faut également que la sélection de végétaux, par le secteur public, en matière de variétés de cultures horticoles adaptées aux conditions locales soit mise à la disposition des producteurs, et ce, sans redevance.

Les terres agricoles de catégories 1 et 2 situées à proximité des centres urbains doivent être protégées pour notre souveraineté alimentaire. Le Canada a besoin de solutions stratégiques pour garantir que ces terres soient protégées et réservées aux agriculteurs qui cultivent des aliments. Pour garantir que les agriculteurs puissent réussir dans des conditions climatiques changeantes, l'Union nationale des fermiers, ou UNF, propose qu'AAC crée une agence canadienne de résilience agricole qui serait chargée de fournir aux agriculteurs qui vivent de l'horticulture et ceux d'autres secteurs de partout au pays des conseils fiables, dispensés par du personnel de vulgarisation indépendant, qui n'est pas lié aux agroentreprises.

Grâce à des agronomes publics pouvant fournir des conseils pratiques à des chercheurs pouvant développer de nouvelles méthodes, les agriculteurs pourraient accroître la résilience de leurs fermes aux changements climatiques et produire de manière fiable les aliments dont les Canadiens ont besoin. Le fait de dépenser seulement un dollar ou deux par acre de terres agricoles canadiennes pourrait se traduire par l'adaptation et la résilience voulues. Les économies réalisées grâce à la prévention des pertes de récoltes et à l'élimination des paiements de gestion des risques de l'entreprise dépasseraient largement le coût des services de vulgarisation; il serait donc possible d'obtenir ces services importants sans coût net pour les agriculteurs. En favorisant la résilience nécessaire pour les horticulteurs canadiens, nous pouvons accroître leur part de marché et garder au sein de notre économie une proportion beaucoup plus élevée de l'argent consacré à la nourriture au Canada.

Nous sommes ici pour lutter contre les impacts climatiques qui menacent la viabilité économique de nos fermes. Nous faisons face également à une hausse rapide des coûts de production, accompagnée d'une pression à la baisse sur les prix que nous pouvons exiger.

La part des agriculteurs dans le budget alimentaire du consommateur est faible, de sorte que les augmentations de prix dans les épiceries profitent de manière disproportionnée aux grands détaillants. La concentration croissante de la propriété dans les secteurs du commerce de gros et de la transformation des aliments réduit encore davantage nos rendements. La baisse des rendements crée un déficit structurel. La différence est prélevée sur la terre, sur le travail des ouvriers agricoles et sur le revenu de l'agriculteur. Si l'on ne parvient pas à résoudre ces problèmes, le nombre de fermes horticoles canadiennes diminuera; une part moindre de nos aliments sera cultivée au Canada; et nous serons vulnérables aux conditions environnementales, politiques et économiques des pays d'où proviennent nos aliments importés.

#### (1215)

L'approche face à ces enjeux déterminants s'appuie sur la vision de la Politique alimentaire pour le Canada: « Toutes les personnes vivant au Canada peuvent avoir accès à une quantité suffisante d'aliments salubres, nutritifs et culturellement diversifiés. »

Le président: Madame Pfenning, je vous ai accordé quelques secondes supplémentaires. Le temps est écoulé. Si vous avez des réflexions finales, veuillez en faire part très rapidement.

Mme Jennifer Pfenning: Merci. Ça tient en une phrase.

Le président: D'accord. Merci.

**Mme Jennifer Pfenning:** Un secteur horticole viable et résilient est un élément essentiel du système alimentaire canadien, et si nous ne le soutenons pas, nous érodons notre souveraineté en tant que pays.

Le président: Merci, madame Pfenning.

Je m'excuse auprès des témoins. Nous sommes toujours limités par le temps ici, sur la Colline du Parlement.

Monsieur Walsh, vous avez la parole pour cinq minutes.

# M. Jeffrey Walsh (directeur, pomiculteur, Nova Scotia Fruit Growers' Association): Bonjour à tous.

Distingués membres du Comité et collègues intervenants, je m'appelle Jeffrey Walsh. Je suis un pomiculteur de troisième génération de Rockland, en Nouvelle-Écosse. Je représente ici la Nova Scotia Fruit Growers' Association en tant que vice-président récemment élu.

Notre association représente les producteurs de fruits de verger de la Nouvelle-Écosse, soit principalement des pommes, mais nous cultivons également des poires, des pêches et d'autres fruits à noyau.

Créée en 1863, la NSFGA a une longue histoire de promotion de l'éducation et de la défense des intérêts auprès des agriculteurs. Au cours des 30 dernières années, les pomiculteurs de la Nouvelle-Écosse ont investi dans des vergers à haute densité de nouvelles variétés de valeur, faisant de nous un chef de file de la production de pommes au Canada.

Aujourd'hui, je vais parler de trois enjeux auxquels fait face notre industrie.

Le premier enjeu concerne la lutte antiparasitaire et les produits de protection des cultures nécessaires à la culture des pommes.

En tant qu'agriculteur, je vois les défis qui se posent lorsque certains produits perdent leur agrément ou sont limités au point qu'il n'est pas du tout pratique de les utiliser. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, est responsable des règles et décide quels produits sont autorisés ou non. Le Centre de la lutte antiparasitaire, ou CLA, est un organisme différent qui contribue à produire de nouvelles données pour orienter les règles concernant l'utilisation des pesticides.

Même si l'ARLA s'efforce de devenir plus transparente et responsable, le CLA ne semble pas recevoir le même soutien. Le CLA recueille des données au moyen de recherches et d'études qui fournissent des renseignements sur des décisions importantes ayant d'énormes répercussions sur notre industrie. À titre d'exemple, de nombreux pomiculteurs au Canada sont aux prises avec une maladie grave dans les vergers appelée « feu bactérien », qui provoque la mort des arbres. Il existe peu de produits pour lutter contre cette maladie, et ceux dont nous disposons sont essentiels à la protection de nos vergers. Si nous les perdons, c'est toute notre industrie qui est en danger.

Nous devons investir dans des données et des éléments d'information solides pour prouver la sécurité et l'efficacité de ces produits et rechercher également de bonnes solutions de rechange, s'il le faut, afin de pouvoir continuer à cultiver des aliments. J'en arrive à mon dernier point à ce sujet, à savoir que notre association appuie le projet de loi d'initiative parlementaire C-359. Nous devrions tirer profit des travaux réalisés dans d'autres pays de confiance pour permettre un accès plus rapide à des produits de protection des cultures sûrs et testés pour nos fermes canadiennes.

Le deuxième enjeu est la main-d'œuvre. La plupart des horticulteurs profitent des programmes de travailleurs agricoles saisonniers et de travailleurs étrangers temporaires. Ces programmes sont essentiels à nos entreprises, et nous ne pourrions pas réussir en agriculture sans eux.

Certains de ces programmes nécessitent la fourniture de logements à la ferme, et les agriculteurs doivent donc acheter ou construire des logements, ce qui représente un coût énorme. En raison du marché immobilier actuel, beaucoup choisissent de construire du neuf; cependant, comme je l'ai découvert récemment après avoir investi dans mes propres logements, aucune taxe de vente harmonisée, TVH, sur la nouvelle construction n'était admissible à un crédit de taxe sur les intrants, en raison d'une politique du ministère des Finances. C'est choquant, car la plupart des autres produits commerciaux de première nécessité dans les fermes sont admissibles à un remboursement.

De concert avec la Nova Scotia Federation of Agriculture et la Fédération canadienne de l'agriculture, nous demandons que cela soit modifié et nous vous encourageons à nous soutenir à cet égard. Cela aiderait les fermes à disposer d'un flux de trésorerie et encouragerait davantage d'investissements dans les logements pour travailleurs. Il est très important que les agriculteurs fournissent des logements de haute qualité à leurs employés, car nous voulons qu'ils se sentent en sécurité, valorisés et à l'aise dans leur logement et, avec un peu de chance, qu'ils reviennent chez nous chaque année.

Pour conclure sur la main-d'œuvre, je tiens à remercier le gouvernement du Canada d'avoir mis en œuvre le projet pilote pour les employeurs reconnus, qui a facilité les demandes présentées par les agriculteurs et qui a réduit le fardeau administratif tout en restreignant l'accès à ces programmes pour ceux qui ne respectent pas les règles. Il est impératif que nous travaillions ensemble pour nous assurer que les employés et les agriculteurs en profitent et que les règles sont respectées.

Le dernier enjeu que je souhaite aborder brièvement aujourd'hui est le coût. Cultiver des aliments coûte de plus en plus cher, et, malgré les prix élevés dans les épiceries, les agriculteurs constatent une baisse des revenus. La main-d'œuvre, les treillis, les arbres, le matériel d'entretien du verger, le carburant et même les bacs pour mettre

les pommes, tout augmente. Nous sommes en concurrence avec les exportations d'autres pays et avec des États comme Washington qui exercent une pression à la baisse sur nos prix. Souvent, ces pays subissent moins de pressions sur leurs coûts de production que le Canada, et beaucoup d'entre eux bénéficient du soutien de leur gouvernement dans le travail qu'ils effectuent.

Je vous encourage tous à continuer de vous battre au nom des agriculteurs afin que nous puissions continuer à être compétitifs. Je suis reconnaissant du travail accompli par vous tous au sein du Comité pour soutenir les producteurs et les agriculteurs de notre secteur. Merci du temps que vous nous accordez, et je vous remercie beaucoup de m'avoir invité à prendre la parole.

• (1220)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Walsh.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Je vais donner la parole à M. Lehoux pour six minutes au maximum.

[Français]

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous, aujourd'hui.

Ma question s'adresse à Mme Lefebvre ou à M. Léger Bourgoin.

Le projet de loi C-280 est actuellement à l'étape de la deuxième lecture au Sénat. Nous espérons qu'il recevra la sanction royale le plus rapidement possible.

Avez-vous un message très clair à nous transmettre quant à la direction et à la pertinence du projet de loi C-280?

**Mme Catherine Lefebvre:** Le projet de loi C-280 est très pertinent pour nous. Cela représente une sécurité financière. Compte tenu du nombre de clients que nous avons, je dirais qu'il s'agit vraiment d'une sécurité financière pour les producteurs maraîchers québécois.

M. Richard Lehoux: Je vous remercie.

Je passe maintenant au projet de loi C-234.

Encore ce matin, j'ai rencontré des producteurs de votre organisation qui nous demandaient de remettre le projet de loi C-234 dans sa forme initiale. C'est d'ailleurs ce qui a été proposé dans un amendement.

Quel est votre point de vue à ce sujet? Quelles pressions pourrions-nous exercer pour qu'on arrête de jouer au ping-pong avec ce projet de loi et pour qu'il entre en vigueur le plus rapidement possible?

J'imagine qu'il entraîne des conséquences pour vous aussi.

Mme Catherine Lefebvre: Au Québec, nous sommes moins touchés par cela parce que nous avons déjà des lois provinciales qui encadrent la tarification du carbone.

Le projet de loi C-234 va donc nous désavantager s'il est adopté comme il est proposé.

• (1225)

M. Richard Lehoux: Il faut cependant comprendre que cet effet va finir par se faire sentir. Le Québec ne pourra pas supporter long-temps d'être en compétition.

Cela a quand même des conséquences.

N'est-ce pas?

Mme Catherine Lefebvre: Oui, cela va avoir des conséquences.

M. Richard Lehoux: Vous avez parlé des programmes de gestion des risques, tout à l'heure. Vous subissez une catastrophe après l'autre, d'une année à l'autre.

Selon vous, quel programme devrait être revu le plus rapidement possible?

**Mme Catherine Lefebvre:** Compte tenu de l'été que nous avons eu au Québec, je dirais que l'assurance-récolte est le programme primordial à réévaluer et à modifier tout de suite.

Il nous manque aussi un programme, soit un programme d'agricatastrophe. Rien de tel n'existe présentement. Cela s'appliquerait aux événements associés au changement climatique, puisque les initiatives Agri-relance ne répondent pas aux besoins en ce moment.

M. Richard Lehoux: C'est exact. Agri-relance ne répond pas aux besoins lorsqu'il y a des catastrophes, alors qu'il s'en produit de plus en plus fréquemment.

Ce serait vraiment important que l'on mette rapidement en place un programme à ce sujet. Je pense que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership et mettre en avant un programme comme celui-là le plus rapidement possible.

Mme Catherine Lefebvre: Je suis tout à fait d'accord.

M. Richard Lehoux: Dans le contexte du changement climatique, de nouveaux problèmes surgissent. Je pense notamment à la moisissure. Toutes sortes de bactéries se développent, et elles nuisent au travail des producteurs dans les champs.

On sait que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, n'a pas été très choyée au cours des dernières années. Elle a dû composer avec un budget récurrent, qui est tout le temps le même. Le Canada n'est pas compétitif par rapport aux autres pays.

J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet.

Quel est votre point de vue quant à cette situation? Comment le gouvernement fédéral devrait-il réagir?

Mme Catherine Lefebvre: Premièrement, l'ARLA prend beaucoup trop de temps pour rendre des décisions relativement à l'homologation d'urgence ou à toutes sortes d'homologations spéciales.

Nous l'avons vécu dans le cas de la carotte, et nous le vivons présentement dans le cas de la betterave. Des pesticides sont retirés sans offrir de solution de rechange. Ces décisions qui tardent à venir mettent vraiment sur la paille les producteurs.

**M. Richard Lehoux:** Selon vous, la lourdeur administrative se fait-elle sentir parce qu'il y a un manque d'effectifs dans le système?

Pensez-vous qu'il devrait y avoir une bonification importante du budget alloué à l'ARLA?

M. Patrice Léger Bourgoin: Nous le pensons, monsieur Lehoux.

Prenons l'exemple de la betterave. La betterave sucrière était déjà un produit homologué au Canada. On demandait simplement à l'ARLA d'élargir l'homologation à la betterave traditionnelle. Si on jouait à *Jeopardy!* et que je vous demandais depuis combien d'années le dossier est à l'étude, la réponse serait — tenez-vous bien — 12 ans.

M. Richard Lehoux: Tout le monde comprend ici de façon très claire que, lorsqu'une étude s'échelonne sur 12 ans, cela a des conséquences. La réaction est trop tardive.

J'aimerais aborder un autre élément qui aura des répercussions importantes. Tout à l'heure, vous avez parlé des matières plastiques et des répercussions financières importantes qui y sont associées.

Êtes-vous capable de chiffrer ces répercussions?

**Mme** Catherine Lefebvre: Nous n'avons pas ce chiffre, présentement. Nos producteurs ne sont pas encore rendus là.

Je reviens toutefois à un sujet qui a été discuté par les témoins précédents.

La réciprocité des normes est très importante. Si on est prêt à accepter des produits qui viennent de l'extérieur du pays et dont l'emballage n'est pas en plastique recyclable et compostable, comme on l'on exige de nos producteurs, on ne peut pas l'exiger à la vente de produits provenant de nos producteurs canadiens et québécois.

- M. Patrice Léger Bourgoin: Je vais me permettre de compléter la réponse, monsieur Lehoux.
- M. Lemaire a parlé plus tôt du gaspillage alimentaire, qui est un problème sérieux.

Les matières plastiques permettent de conserver les produits beaucoup plus longtemps. On parle en ce moment d'abordabilité du panier d'épicerie. Prenez deux brocolis: un qui est emballé dans du plastique et un autre sans emballage plastique. Mettez-les dans votre bac à légumes et regardez la durée de conservation.

Le gaspillage alimentaire est aussi un problème. On ne doit pas régler un problème en en créant un autre.

**M. Richard Lehoux:** Effectivement, vous avez raison. Tout près de 50 % du gaspillage alimentaire pourrait survenir en raison de ce problème. C'est donc important d'étudier la question.

Je vous remercie, madame Lefebvre, de me rappeler la réciprocité des normes. Je n'ai pas l'habitude d'oublier cet aspect. C'est un élément qui a toujours été très important pour moi.

Comment voyez-vous...

Le président: Malheureusement, votre temps de parole est écoulé

M. Richard Lehoux: Merci, monsieur le président.

Le président: Je cède maintenant la parole à M. Drouin pour six minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais vous laisser mes deux dernières minutes de temps de parole, étant donné que nous avons des gens de votre province, de la Nouvelle-Écosse. Je n'oserais pas vous faire rater une occasion de poser des questions à de braves gens de la Nouvelle-Écosse, qui sont venus nous voir ici, au Comité.

Toutefois, je vais en profiter, moi aussi, pour poser des questions en français à M. Bourgoin et à Mme Lefebvre.

Nous nous sommes parlé, au mois de novembre, et j'ai parlé aussi avec plusieurs producteurs maraîchers. Ils m'ont dit que de nouvelles situations surviennent de champ en champ. Je dis vraiment de champ en champ, parce que certains champs peuvent être asséchés, alors qu'à quelques kilomètres ou à quelques centaines de mètres plus loin, ils sont inondés. Je sais que cette situation cause un certain niveau de stress au sein des producteurs que vous représentez.

Nous avons souvent parlé de l'assurance-récolte, mais aussi de l'abordabilité des primes d'assurance, et je serais curieux de savoir une chose.

Je sais que vous avez entamé une étude, et les témoins qui ont comparu avant vous, des gens de la Nouvelle-Écosse, en ont parlé, justement. Il semble y avoir un problème dans le secteur maraîcher. Les primes d'assurance sont trop élevées, ce qui nuit à la rentabilité de nos producteurs.

Quelle serait la solution à proposer à cet égard? Qu'est-ce qui serait une prime acceptable par rapport aux revenus? À quels autres secteurs pourrions-nous comparer votre situation?

Je voudrais avoir vos commentaires là-dessus.

• (1230)

Mme Catherine Lefebvre: Premièrement, ce qui fait la complexité du secteur maraîcher, c'est que l'assurance doit couvrir l'entièreté des légumes que nous produisons, ce qui n'est pas le cas, aujourd'hui. Certaines protections ne sont pas offertes pour les légumes qui occupent un certain créneau ou les petits légumes.

Deuxièmement, le producteur paie une contribution de 40 % du taux de prime total de l'assurance-récolte. Il reste que nous nous attendons à avoir le montant minimal correspondant à cette contribution de 40 %, ce qui n'est pas le cas dans toutes les provinces.

Troisièmement, le problème lié à l'assurance-récolte, c'est que ça vient combler un manque à gagner dans une année difficile, c'est-à-dire seulement lorsqu'une petite partie de la superficie des champs est perdue.

En 2023, nous avons vécu une situation difficile. Des fermes ont perdu plus de 50 %, même jusqu'à 85 % de la superficie de leurs champs. L'assurance-récolte ne vient pas combler ce manque. On convient que l'assurance-récolte vient combler environ 30 % du revenu qui a été perdu.

M. Francis Drouin: En temps normal, quand il y a une crise ou quand une situation survient, on examine la panoplie de programmes de gestion des risques. Si ça ne fonctionne pas, bien sûr, les provinces peuvent demander de l'aide au fédéral par le truchement d'Agri-relance, qui n'est pas vraiment un programme en soi. Il s'agit plutôt d'une entente réglementaire, d'un cadre réglementaire qui vient déterminer les besoins.

Vous avez aussi parlé de la possibilité d'avoir un programme que vous avez appelé « agri-catastrophe ».

En quoi ce programme serait-il différent d'Agri-relance? Le défi lié à l'établissement d'un tel programme, c'est qu'il faut toujours bien analyser les besoins des producteurs qui traversent ce genre de crise.

Comment un programme comme « agri-catastrophe », pour reprendre vos mots, serait-il différent de l'initiative Agri-relance? Mme Catherine Lefebvre: Présentement, ce que nous avons entendu dire des représentants de la province, c'est que, pour obtenir de l'aide d'Agri-relance, il faut que les pertes soient liées aux défauts de production qui ne sont pas couverts par l'assurance-récolte.

Comme je vous le disais plus tôt, l'assurance-récolte ne couvre que 30 % de notre coût final. Il doit y avoir un programme pour combler cette différence. On pourrait l'appeler « agri-catastrophe », comme je l'ai fait. Cependant, quel que soit le nom que le programme porterait, il viendrait combler ce manque à gagner. Ce programme pourrait aussi répondre aux besoins des producteurs dans un délai ne dépassant pas un an et demi.

Il faut comprendre que, en raison des délais d'Agri-relance, la catastrophe arrive et ce n'est que 18 mois plus tard que le producteur reçoit un chèque. Ce volet d'Agri-relance ne fonctionne pas non plus.

M. Francis Drouin: C'est un peu le problème des programmes d'assurance, en général. Même dans le privé, ça prend du temps. Quelques arbres sont tombés sur une remise, chez moi, et cela a pris un an avant que je reçoive un chèque.

Toutefois, je suis certain que nous pouvons trouver des façons de mieux faire. Nous devrions être capables de répondre aux nouvelles réalités de tous les producteurs en raison des crises climatiques qui surviennent un peu partout, au Canada et au Québec.

Merci beaucoup, madame Lefebvre.

Je vais céder le reste de mon temps de parole au président.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Drouin.

Je porte ma cravate tartan de la vallée de l'Annapolis aujourd'hui parce que nous avons des gens de la Nouvelle-Écosse, juste à l'extérieur de ma circonscription, mais bien sûr, ce sont de bons défenseurs des intérêts dans la province.

Monsieur Walsh, je veux revenir sur ce que vous avez dit concernant le crédit de taxe sur les intrants de la TVH. D'après ce que je comprends, parce que nous avons eu cette conversation... Je veux que le Comité comprenne ce que vous demandez. À l'heure actuelle, lorsqu'on construit de nouveaux logements pour les travailleurs saisonniers... disons que cela coûte 1 million de dollars. En Nouvelle-Écosse, la TVH serait de 15 %. Si je comprends bien, vous pouvez déduire la totalité de cette dépense de votre revenu imposable pendant la durée de vie de la maison.

Ce que vous proposez, et ce que vous avez dit au Comité aujourd'hui, c'est qu'il serait bien que la TVH soit admissible dès le départ, au moment de l'achat ou de la construction de la maison, à des fins de gestion des flux de trésorerie. Est-ce exact? C'est simplement pour que le Comité puisse comprendre.

**•** (1235)

M. Jeffrey Walsh: Oui, c'est exact.

L'Agence du revenu du Canada le traite comme un logement résidentiel même si nous ne pouvons pas le louer aux gars. Le logement est traité différemment de la façon dont il le serait s'il s'agissait d'un entrepôt frigorifique, d'une grange ou de toute autre infrastructure agricole. Il est simplement traité différemment, et lorsque je le construisais, de nombreux producteurs de notre région en construisaient également, et nous pensions tous qu'il y aurait un remboursement de la TVH, comme n'importe quelle autre dépense commerciale.

Le président: Vous avez parlé de l'accès aux outils d'intrants agricoles. Je dirai les pesticides et les produits de lutte antiparasitaire. Je suis bien d'accord. Je sais que beaucoup d'autres personnes autour de cette table le seraient aussi, mais rapidement, en ce qui concerne la recherche, ce qui a rendu l'industrie pomicole de la Nouvelle-Écosse si compétitive est notamment la pomme Honeycrisp, qui, je le sais, est un produit de grande valeur pour notre province et même pour tout le pays. La recherche est importante.

Le gouvernement investit beaucoup d'argent dans la recherche, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, dans quelle mesure est-il important que la recherche porte non pas uniquement sur l'environnement, mais également sur la compétitivité commerciale?

Soyez bref, vu le temps.

M. Jeffrey Walsh: En ce qui concerne la protection antiparasitaire, le CLA doit aller chercher les données à fournir à l'ARLA. Si nous perdons certains de ces produits chimiques, nous allons nous retrouver dans une situation extrêmement pénible. Nous n'aurons pas à nous soucier de mettre les pommes dans des sacs, car il n'y aura pas de pommes à mettre dans les sacs. Il est très important que le CLA et l'ARLA reçoivent un financement en conséquence.

[Français]

Le président: Monsieur Perron, vous avez la parole pour six minutes.

M. Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Madame Lefebvre, je vais continuer sur le même sujet que celui abordé par M. Drouin. Vous nous parliez d'un sujet très intéressant, soit la réforme. C'est la raison d'être de cette étude, c'est le cri d'alarme que vous avez lancé au début de l'été dernier. Toutefois, il n'y a pas encore eu de réponse de la part du fédéral. On en veut une, évidemment.

Quand vous parlez d'un programme « agri-catastrophe », vous expliquez bien qu'Agri-relance ne couvre pas les 70 % qui restent. Selon vous, comment serait-il possible de mettre en place rapidement ce programme?

Avez-vous une recommandation écrite que vous pourriez envoyer au Comité?

Mme Catherine Lefebvre: Je vais poser la question à Mme Lessard, du secteur agronomique de l'Association. Je suis certaine que nous avons des documents à vous fournir. Nous avons eu plusieurs rencontres avec des représentants de la Financière agricole du Québec. C'est sûr que nous avons des données tangibles que nous pourrons vous transmettre.

M. Yves Perron: Il faut comprendre que c'est urgent.

Des membres de votre association ont-ils parlé de quitter le domaine de la production cette année? Mme Catherine Lefebvre: Ils ont fait plus qu'en parler. Certains ont quitté le domaine de la production à l'automne. Nous avons participé au reportage de *La semaine verte*, qui a été diffusé dimanche passé. Deux fermiers ont quitté le milieu, tandis qu'un autre est en période de réflexion. Présentement, il y a beaucoup de fermiers qui diminuent la superficie de leur production maraîchère.

M. Yves Perron: Que font les agriculteurs qui ont diminué la superficie de leur production maraîchère? Laissent-ils leurs champs sans culture? Font-ils autre chose?

**Mme Catherine Lefebvre:** Ils louent ces champs à d'autres producteurs de grandes cultures ou ils les cultivent eux-mêmes. Cela dépend de leur équipement.

M. Yves Perron: Si on continue de dire aux producteurs d'investir des millions de dollars dans leurs champs au début de l'été, puis de s'arranger tout seuls au mois de juillet s'ils ont des difficultés, alors ils iront faire autre chose, ils opteront pour des cultures moins complexes.

Ai-je bien interprété vos propos?

Mme Catherine Lefebvre: Oui, vous les avez vraiment bien interprétés.

M. Yves Perron: C'est un problème majeur.

Nous parlons de la sécurité alimentaire et de produits de qualité qui sont assujettis à beaucoup d'exigences et de normes sur le plan de l'environnement, de l'utilisation de pesticides et d'herbicides, et ainsi de suite.

Que pourriez-vous nous dire au sujet de ce que nous importons en ce qui a trait à la réciprocité des normes?

M. Patrice Léger Bourgoin: Une chose est sûre, c'est qu'il y a une nouvelle tendance fâcheuse, soit l'existence de normes privées sur lesquelles les gouvernements n'ont pas un mot à dire. Lors des dernières rencontres devant le Comité, nous avons présenté plusieurs exemples.

Comme vous le savez, les compagnies cotées en Bourse actuellement ont de plus en plus de normes ESG. La plupart des grandes chaînes qui font affaire avec le Canada ont de telles normes. Je vous invite, un bon dimanche matin, en prenant un café, à regarder la cinquantaine de pages des rapports de chacune des grandes chaînes alimentaires.

La question qu'il faut se poser après avoir passé en revue ces documents est la suivante. Si elles appliquent tout ce qu'ils décrivent dans ces documents, comment se fait-il que des carottes en provenance de la Chine soient consommées, au Canada, aux mois d'octobre et de novembre, alors que les réfrigérateurs des producteurs ontariens et québécois sont pleins?

En anglais, on dit « walk the walk ».

• (1240)

M. Yves Perron: Avez-vous des inquiétudes?

A-t-on des indications quant aux pesticides et aux herbicides qui sont utilisés pour faire pousser ces fameuses carottes?

M. Patrice Léger Bourgoin: Prenons l'exemple des États-Unis. Les États-Unis interdisent les carottes provenant de Chine sur leur territoire, à moins qu'il y ait une pénurie. Ils craignent que des maladies se propagent sur le territoire américain. Nous en avons parlé un peu plus tôt aujourd'hui.

Comment se fait-il que, à la frontière, les maladies ne représentent pas un problème pour la sécurité alimentaire du Canada? À ce que je sache, les maladies ne passent pas les douanes.

M. Yves Perron: Plus tôt, j'ai eu une discussion à ce sujet avec M. Lemaire.

Si les produits provenant de l'étranger ne respectent pas les normes canadiennes, ne devrait-on pas imposer une tarification ou, au moins, en interdire l'accès? Qu'en pensez-vous?

**Mme Catherine Lefebvre:** Premièrement, il faudrait faire plus d'inspections. C'est la base. Le nombre d'inspections faites aux douanes est minime.

Deuxièmement, au Canada, nous nous appuyons beaucoup sur des normes sociétales et environnementales qui n'ont pas de fondements scientifiques, par exemple. C'est donc vraiment un désavantage par rapport aux pays importateurs.

M. Yves Perron: Si on impose des normes, il faudrait qu'il y ait plus d'accompagnement. Cela revient à ce qu'on disait tantôt au sujet de l'Europe, où il y a plus de versements.

J'aimerais vous poser des questions sur l'homologation des produits. Récemment, il y a eu la saga entourant le linuron. Le produit avait légèrement changé et était approuvé aux États-Unis. Le Canada a mis beaucoup de temps avant d'approuver ce produit, ce qui fait que les producteurs ne pouvaient pas produire et que nous avons importé des carottes contenant le même produit.

Quelle est la solution à ce problème? Une harmonisation de notre réglementation avec celle des États-Unis serait-elle envisageable si nous ne voulons pas réduire nos normes de qualité?

Mme Catherine Lefebvre: Il ne s'agit pas seulement des États-Unis. Je pense à ce qui se passe concernant la betterave et le pesticide Nortron ainsi qu'aux problèmes que nous avons eux avec l'ARLA.

Les betteraves qu'on retrouve sur le marché canadien proviennent du Mexique. Le Mexique ne voit aucun problème à utiliser l'herbicide Betamix, l'ancien produit, ou le nouveau pesticide Nortron. Pour ce qui est des pesticides, le Mexique n'est pas au même niveau que nous quant à la réglementation. La concurrence est donc de plus en plus grande et nous avons de moins en moins les moyens de produire à un coût raisonnable.

M. Yves Perron: Il faut donc des ressources pour homologuer les produits plus rapidement.

N'est-ce pas?

Mme Catherine Lefebvre: Oui, c'est exact.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Perron et madame Lefebyre.

Monsieur MacGregor, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

[Traduction]

M. Alistair MacGregor: Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins d'être ici et d'avoir aidé notre comité à mener cette étude.

Madame Pfenning, j'aimerais commencer par vous et l'Union nationale des fermiers. C'est un fait: les événements météorologiques extrêmes provoqués par les changements climatiques seront plus fréquents et plus graves à l'avenir. Nous savons que les agriculteurs se retrouvent à l'avant-scène à cet égard. Je siège au Comité depuis six ans et j'ai souvent entendu des agriculteurs dire qu'ils étaient en première ligne face aux changements climatiques.

Des tendances particulièrement inquiétantes se profilent à l'horizon. Je sais qu'il y a beaucoup d'inquiétude dans les Prairies pour l'été prochain en raison du faible manteau neigeux et des faibles niveaux de précipitations.

Mon travail au sein du Comité a toujours été guidé par l'établissement de la résilience. Je sais que les agriculteurs se méfient beaucoup de l'approche paternaliste d'Ottawa, mais il y a des agriculteurs qui nous montrent la voie. Je pense que c'est le travail du Comité et de tous les parlementaires de trouver ces agriculteurs qui ouvrent la voie, de les mettre en valeur et de les aider à diffuser les connaissances.

J'ai été impressionné quand vous avez mentionné une agence canadienne de résilience agricole. Pourriez-vous expliquer un peu ce point? Selon vous, comment le Comité devrait-il adapter sa recommandation en ce sens?

Mme Jennifer Pfenning: Merci beaucoup de la question.

Je tiens à vous remercier encore une fois d'avoir pris le temps d'étudier cet enjeu.

Une agence canadienne de résilience agricole constituerait un moyen global de soutenir la résilience des agriculteurs.

J'apprécie que vous reconnaissiez que les agriculteurs sont très indépendants. Nous ne voulons pas de cadeaux et nous ne voulons pas dépendre d'Ottawa pour obtenir ce dont nous avons besoin. Cependant, nous avons besoin de programmes, de systèmes et de règlements qui soutiennent notre capacité à faire ce que nous faisons le mieux, c'est-à-dire cultiver des aliments.

Les connaissances et la recherche nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques et aux répercussions accrues des conditions météorologiques plus violentes doivent être exemptes de tout argumentaire de vente. À l'heure actuelle, la plupart des renseignements auxquels nous avons accès pour de nouvelles recherches, de nouveaux produits ou de nouvelles façons de faire proviennent d'une source de l'agro-industrie, qui associe un argumentaire de vente à ces renseignements.

Un élément clé de l'agence canadienne de résilience agricole, ou ACRA, serait d'offrir des renseignements et de les rendre accessibles aux agriculteurs de tout le pays. Cet élément serait développé dans les fermes par des agriculteurs et des chercheurs financés par des fonds publics. Il s'agirait d'une base de données agronomiques qui servirait les intérêts du pays et les Canadiens, et non pas une entreprise qui en tirerait profit.

• (1245)

### M. Alistair MacGregor: Merci.

Je sais que votre organisation est membre d'un groupe de coordination plus large, Farmers for Climate Solutions. J'ai récemment eu une réunion avec ce groupe, et l'un des grands sujets était la mise en œuvre d'une Stratégie pour une agriculture durable.

Est-ce que vous en savez un peu plus? Savez-vous comment cette agence canadienne de résilience agricole pourrait s'intégrer dans cette stratégie générale?

**Mme Jennifer Pfenning:** En fait, l'ACRA nous permettrait de mettre en œuvre tout ce que nous estimons nécessaire dans le cadre de la Stratégie pour une agriculture durable.

Darrin Qualman est le représentant de l'UNF à la table de la stratégie pour une agriculture durable et il nous représente très bien. Lorsque vous examinerez cette stratégie, je vous encourage à ne pas l'édulcorer. Elle doit conserver sa force. Nous devons garder une vision très efficace, audacieuse et inspirée.

L'ACRA... Je n'ai pas assez de temps ici pour tout expliquer, mais nous fournirons un mémoire écrit contenant plus de détails et d'explications.

Essentiellement, c'est une façon d'aider les agriculteurs à faire ce qu'il faut pour s'adapter aux changements climatiques.

M. Alistair MacGregor: Permettez-moi de reformuler la question. Je veux juste changer de sujet.

C'est un fait connu, la main-d'œuvre dans le secteur agricole subit des pressions extrêmes, et le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture a publié aujourd'hui de nouvelles données. On estime que d'ici 2030, il y aura 100 000 postes vacants dans le secteur agricole. Comme la main-d'œuvre est un élément clé de son succès futur — de son succès actuel — l'UNF a-t-elle des idées à présenter au Comité, ou pouvez-vous formuler des recommandations sur la meilleure façon d'aborder cette pénurie de main-d'œuvre, ce manque, pour garantir que nos agriculteurs réussissent le mieux possible?

Mme Jennifer Pfenning: Merci beaucoup. Vous avez abordé un point vraiment important. J'ai vu la notification indiquant que le rapport était arrivé dans ma boîte de réception, mais je n'ai pas eu l'occasion de le consulter.

Je vais juste parler une minute d'un exemple précis. Sur ma ferme, au plus fort de notre saison, nous employons environ 150 personnes, dont 45 viennent de l'étranger. En tant que pays, nous dépendons de la main-d'œuvre étrangère, des personnes qui viennent dans notre pays pour travailler dans nos fermes et effectuer le travail essentiel de production alimentaire. Au début de la pandémie, nous avons vu ce qui s'est produit lorsque nous n'avions pas d'ouvriers qualifiés dans nos champs.

Au bout du compte, si nous voulons remédier à cette pénurie de main-d'œuvre, nous devons nous assurer de renforcer les exploitations agricoles. Plus précisément, l'horticulture a une très grande demande de main-d'œuvre physique et humaine, qui ne peut être remplacée par des machines, car la technologie n'a pas été adaptée pour faire le travail. J'ai du mal à voir comment cela pourrait se produire dans un court laps de temps.

Nous avons besoin de beaucoup de monde. Si nous voulons répondre à ce besoin, nous devons garantir un système qui permet aux personnes qui travaillent dans les champs pour produire les aliments que nous consommons d'avoir une expérience de travail digne, peu importe d'où elles viennent.

S'appuyer de plus en plus sur des travailleurs qui viennent ici et qui sont soumis à des contrôles très stricts qui réduisent leur capacité d'agir et, à bien des égards, les privent de leurs droits et les rendent vulnérables, n'est pas une voie productive ou positive.

À l'UNF, nous avons de nombreux articles à ce sujet.

• (1250)

Le président: Merci, madame Pfenning.

Monsieur MacGregor, j'ai accordé une minute et demie supplémentaire. Je sais que vous vous montrerez judicieux lors de votre deuxième tour en nous redonnant ce temps.

Nous entendrons ensuite M. Epp.

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins.

Je vais commencer par nos amis de la Nouvelle-Écosse.

J'ai apprécié votre témoignage sur la situation des travailleurs étrangers temporaires et du logement. C'est un sujet que l'on connaît très bien dans ma circonscription, où il y a une forte présence du secteur horticole. J'ai également apprécié votre témoignage concernant l'ARLA et le CLA.

Pouvez-vous nous parler brièvement de la coopération entre les responsables de la réglementation canadienne et l'industrie dans le cadre du programme IR-4? Pourriez-vous également nous parler du nombre de projets financés compte tenu de l'inflation des coûts et du manque de soutien du CLA? Je suppose que le nombre de projets admissibles est réduit.

Mme Emily Lutz (directrice générale, Nova Scotia Fruit Growers' Association): Je peux répondre à cette question.

Je suis Emily Lutz, directrice générale, et je suis là pour aider M. Walsh à répondre aux questions.

En ce qui concerne cette question, les PFLC demandent une augmentation de 8 millions de dollars pour le CLA. Cela donne la possibilité de réaliser plus de projets et de recueillir davantage de données.

Il est également important de reconnaître que les meilleures données nous aident à résoudre des problèmes de plus en plus complexes, dont certains sont également liés au changement climatique. Il s'agit non seulement des produits que nous utilisons actuellement, mais aussi des projets et des défis de l'avenir.

Les changements climatiques ont apporté dans notre secteur des insectes d'ailleurs que nous n'avions jamais vus auparavant en raison du réchauffement. À l'avenir, il sera essentiel que le CLA recueille ces données pour nous permettre de faire de bons choix en matière d'agriculture.

### M. Dave Epp: Merci beaucoup.

Je vais passer à nos amis du Québec. Nous avons entendu plus tôt dans les témoignages que la consommation de fruits et légumes frais est en baisse, le coût étant l'une des principales causes de cette baisse. On pourrait penser que, si le Canada adoptait un code de conduite, cela apporterait de la transparence, mais augmenterait le coût pour les consommateurs.

Monsieur Bourgoin, vous avez parlé de l'Irlande. Le Royaume-Uni a un code de conduite, et l'expérience des consommateurs est tout le contraire. Pouvons-nous nous attendre à ce que l'adoption d'un code de conduite au Canada se traduise par une baisse des prix pour le consommateur?

M. Patrice Léger Bourgoin: Merci de votre question.

### [Français]

Les consommateurs verraient certes un avantage à ce qu'il y ait des relations saines entre les fournisseurs et les détaillants.

À la demande des ministères provinciaux, fédéraux et territoriaux, nous avons travaillé pendant deux ans et demi à établir un dialogue pour concevoir un code de conduite des détaillants et des bonnes pratiques de l'industrie. Ce travail a été fait avec beaucoup de maturité et beaucoup de dialogues.

Nous nous sommes parlé dans le blanc des yeux, et nous avons été en mesure de présenter, à la satisfaction des ministres, un code de conduite qui, à notre humble avis, va servir les intérêts de tout le monde au pays.

Or, un acteur de l'industrie en particulier est venu à cette tribune pour dire qu'il n'était pas d'accord. Le processus de consultation a duré deux ans et demi, mais, à la dernière minute, quelqu'un vient dire qu'il n'est pas d'accord et qu'il ne veut pas en faire partie. Cette attitude est tout simplement inacceptable.

[Traduction]

### M. Dave Epp: Merci.

Une question très rapide: qui doit participer au code pour que les consommateurs puissent en bénéficier? Tout le monde?

[Français]

M. Patrice Léger Bourgoin: Je dirais que les grands détaillants qui influencent le marché doivent en faire partie. Quatre-vingts pour cent des ventes sont faites par quelques détaillants. Ces cinq grands détaillants au Canada doivent certes en faire partie.

Les associations de plus petits détaillants ont participé avec beaucoup d'énergie à la réalisation de ce code qui doit, je le rappelle, assainir les relations.

Je pense qu'après deux ans d'exploration, nous serons collectivement en mesure de vérifier si le travail que nous avons accompli donne les résultats escomptés.

[Traduction]

M. Dave Epp: Merci, monsieur le président. Je vais céder mon temps à ma collègue, Mme Rood.

### Mme Lianne Rood: Merci.

Monsieur Bourgoin, pendant votre témoignage et celui de Mme Lefebvre, vous avez mentionné que, dans certains cas, les agriculteurs sont affaiblis par les grands épiciers, et mon collègue vient de parler du code de conduite.

Je me demande si vous pouvez nous donner un exemple de certaines des pratiques que vous avez observées au Québec. Nous avons entendu certaines choses de la part des agriculteurs de l'Ontario. Qu'avez-vous vu les épiciers imposer aux agriculteurs du Québec en ce qui concerne les spéciaux et l'introduction de leurs produits locaux dans les épiceries du Québec, et en quoi ce code serait-il profitable à ces agriculteurs?

(1255)

### M. Patrice Léger Bourgoin: Je vous donne un exemple.

### [Français]

Cela s'est produit en janvier dernier. Un producteur québécois a reçu un appel d'une grande chaîne qui souhaitait vendre un de ses produits, comme ma patronne l'a mentionné tantôt. Le produit a fait l'objet d'une entente entre le producteur et la grande chaîne. Quelques jours plus tard, la même grande chaîne a obtenu un meilleur prix d'un producteur mexicain. Elle a alors décidé d'annuler la commande du producteur québécois.

Lorsque les grands détaillants viennent à cette tribune, ils disent simplement que l'objectif est de faire diminuer le prix pour le consommateur.

Or, dans ce cas précis, au cours des jours suivants, on a continué à recueillir des données en lien avec le retrait du produit québécois au profit du produit mexicain. Étrangement, on a vu que le prix affiché dans la circulaire ou en magasin n'avait pas diminué. La chaîne avait tout simplement gardé le même prix, même si elle avait obtenu à meilleur prix un produit venant de l'étranger.

[Traduction]

Le président: Allez-y rapidement, madame Rood.

Mme Lianne Rood: Merci de ces informations.

J'aimerais proposer une motion:

Que le Comité invite le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à témoigner pendant au moins deux heures sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2023-2024 et que cette comparution ait lieu le plus tôt possible, et au plus tard le vendredi 1er mars 2024.

Merci.

Le président: Cela pourrait être difficile étant donné que c'est dans deux semaines, mais bien sûr, nous recevons souvent le ministre afin d'avoir différentes possibilités de l'entendre, alors nous verrons ce qu'il en est en tant que comité.

Nous allons passer à M. Louis pour cinq minutes au plus.

**M. Tim Louis:** Merci, monsieur le président. Merci à tous les témoins.

Je partagerai mon temps avec Mme Taylor Roy.

Je vais poser mes questions à Jen Pfenning, de l'Union nationale des fermiers, parce que c'est un honneur de parler devant le Comité à une agricultrice qui habite à 15 minutes de chez moi, à Kitchener-Conestoga. Nous avons eu de nombreuses conversations sur votre porche et dans votre cuisine.

Vous avez mentionné dans votre déclaration que les terres agricoles de classe 1 et 2 doivent être protégées et réservées aux agriculteurs pour qu'ils puissent cultiver des aliments. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est important de conserver ces terres agricoles si nous voulons produire des aliments locaux?

J'ai cru comprendre que nous perdons 319 acres de terres agricoles chaque jour en Ontario. Que pouvons-nous faire pour garder les petites et moyennes fermes familiales comme la vôtre dans nos collectivités? Quelles mesures pouvons-nous prendre pour protéger les terres agricoles et comment tous les ordres de gouvernement peuvent-ils travailler ensemble?

**Mme Jennifer Pfenning:** Merci beaucoup. C'est toujours un plaisir de parler avec vous, monsieur Louis, et j'espère avoir d'autres discussions sur le porche ou dans la cuisine.

Je n'ai probablement pas besoin de vous rappeler à tous à quel point les terres agricoles de classe 1 et 2 sont précieuses dans notre pays. Moins de un demi de un pour cent de notre masse terrestre fait partie de cette catégorie, et plus de 50 % de ces terres se trouvent dans le Sud de l'Ontario. Elles sont pour la plupart très proches des centres urbains. Ces centres urbains sont la source de pression sur les terres agricoles qui fournissent nos aliments, en raison de l'expansion des centres urbains et de l'étalement urbain.

Tous les ordres de gouvernement doivent travailler ensemble pour veiller à ce que les protections en place ne soient pas affaiblies et soient même renforcées. Les terres agricoles doivent être vues comme une ressource non renouvelable, car c'est ce qu'elles sont. Si nous laissons la dynamique actuelle se poursuivre, nous perdrons la capacité de nous nourrir dans un avenir assez proche.

L'agriculture devrait être la plus haute priorité pour les terres agricoles de classe 1 et 2 de notre pays. En instaurant des protections qui assurent la protection de ces terres, nous pourrons continuer à nourrir la prochaine génération.

Il a été très difficile pour les petits agriculteurs d'empêcher la perte de terres agricoles, car ils sont poussés à vendre. Il est très difficile pour la prochaine génération de prendre la relève. Nous n'avons aucun moyen d'épargner pour la retraite hormis la hausse de la valeur de nos terres agricoles que nous devons ensuite vendre. Cette baisse de rendement pour ce que nous cultivons crée le déficit structurel que j'ai mentionné. Les fournisseurs d'intrants et les propriétaires gagnent trop d'argent, et les acheteurs paient trop peu, et la différence est prélevée sur nos terres, sur la main-d'œuvre et sur nos revenus.

Laisser cela se poursuivre n'est pas viable. Nous devons penser à l'avenir.

**(1300)** 

M. Tim Louis: Merci. Je comprends.

Je souhaite partager mon temps avec Mme Taylor Roy. Merci.

Le président: Vous avez un peu moins de deux minutes.

Mme Leah Taylor Roy: Merci, monsieur Louis. En fait, vous avez posé une des questions que j'allais poser.

J'aimerais continuer à vous adresser mes questions, madame Pfenning.

J'apprécie ce que vous faites en tant qu'agricultrice biologique. Il y en a plusieurs dans ma circonscription, notamment Southbrook Vineyards et Bill Redelmeier, Frank's Organics et Joyfully Organic Farm. J'ai parlé à un certain nombre d'entre eux, et ils sont très préoccupés par les normes biologiques que nous avons mises en place et par le coût de la certification.

Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet et que pensezvous que notre gouvernement peut faire pour soutenir les fermes biologiques, plus particulièrement?

Mme Jennifer Pfenning: Merci beaucoup de cette question.

Je connais également les fermes que vous avez mentionnées. J'aime beaucoup le vin Southbrook.

La norme biologique est la clé pour maintenir notre capacité de protéger les fermiers biologiques des importations qui ne respectent pas la même norme. Dans le cadre de l'examen actuel, nous avons reçu un financement du gouvernement et nous en sommes très reconnaissants en tant que secteur, mais nous avons besoin de mesures de soutien pour nous assurer que le financement consacré à l'examen et à la mise à jour de la norme est permanent.

D'autres administrations dans le monde soutiennent la norme biologique. Notre partenaire commercial le plus important, les États-Unis, investit par habitant bien plus que nous dans les produits biologiques. C'est notre plus grande concurrence en tant que fermiers en Ontario, au Canada. Nous sommes en concurrence avec nos voisins du Sud.

Le président: Nous allons devoir nous arrêter là. Je vous remercie toutes les deux.

J'aimerais souligner la présence de M. Ehsassi, député de Willowdale, qui a présenté une motion sur le gaspillage alimentaire en vue de la création d'un cadre.

C'est un plaisir de vous voir, vous, député citadin, vous intéresser aux questions rurales et à la durabilité. Merci, monsieur Ehsassi.

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Madame Pfenning, vous avez proposé de créer une agence qui se consacre à la résilience agricole. Vous avez mentionné qu'il était important que cette agence soit très décentralisée et que les décisions viennent de la base. Vous avez dit qu'elle devait être un centre où l'on recueille de l'information issue de recherches financées par le secteur public, et non par des entreprises qui vont faire des profits avec les produits proposés. Je pense, entre autres, à la mise à jour récente des directives sur l'édition génomique, qui a certainement dû vous décevoir.

Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que, si l'on créait quelque chose de ce genre, il faudrait que ce soit vraiment décentralisé pour respecter les réalités qui sont propres aux provinces et aux territoires? Les terres agricoles sont différentes, et elles sont soumises à des climats différents. Ne faudrait-il pas aussi un investissement important en recherche et développement?

Mme Jennifer Pfenning: Je vous remercie de la question.

Mon français n'est pas assez bon pour que j'y réponde en français.

[Traduction]

Pardonnez-moi, mon son a été un peu coupé pendant la question.

Oui, nous demandons qu'il soit décentralisé, mais il doit être nationalisé. Nous avons besoin de centres dans tout le pays.

Comme nous le savons tous — ce n'est pas quelque chose que je dois expliquer à qui que ce soit, j'en suis sûr —, nous connaissons tous des conditions différentes dans nos fermes dans tous les coins du pays. Nous sommes exposés à des facteurs de stress environnementaux différents, et il faudra donc que ces centres soient adaptés aux conditions spécifiques de chaque région.

Par exemple, l'accumulation annuelle de neige...

[Français]

**M.** Yves Perron: Je suis désolé de vous interrompre, madame Pfenning, mais le temps de parole est vraiment limité.

Merci beaucoup. Je comprends bien votre message.

Madame Lefebvre et monsieur Léger Bourgoin, qu'en pensezvous? Avez-vous d'autres points importants sur lesquels vous aimeriez insister avant la fin de votre témoignage?

Le président: Faites-le en 30 secondes, s'il vous plaît.

Mme Catherine Lefebvre: Selon moi, Mme Rood a parlé plus tôt de la partie importante. Je fais allusion à la motion qu'elle a présentée, qui dit que le budget fédéral doit tenir compte de la partie qui revient à l'agriculture. Cette partie doit être représentative de notre apport, que ce soit au produit intérieur brut, ou PIB, à la santé ou à toutes les autres composantes du budget.

Je crois que nous méritons notre juste part. Que cela vienne de programmes d'assurance ou de programmes qui soutiennent notre agriculture, je crois que le budget devrait consacrer une partie plus importante aux besoins du secteur de l'agriculture.

[Traduction]

Le président: Monsieur MacGregor, je m'attends à une question et à une réponse brève, s'il vous plaît. Je vous laisse la parole.

(1305)

M. Alistair MacGregor: Merci, monsieur le président.

Je vais poser mes questions à nos invités de la Nouvelle-Écosse, et j'espère que cela apportera quelques éclaircissements.

Le président: Oh, bien — alors vous avez plus de temps.

Des députés: Ha, ha!

M. Alistair MacGregor: Je m'adresse aux producteurs de fruits de la Nouvelle-Écosse. Je suis un Canadien de la région côtière du Pacifique, et, à l'automne 2021, ma province a été frappée par une rivière atmosphérique qui a causé une dévastation et des dégâts importants. Je pense que cela a coûté environ 9 milliards de dollars à notre province, et une grande partie provenait des terres agricoles. Je sais que la Nouvelle-Écosse est habituée aux catastrophes naturelles. Pouvez-vous nous parler des leçons difficiles tirées de ces événements et nous dire à quels égards, selon vous, le gouvernement fédéral pourrait intervenir pour aider les fermes à adapter leurs pratiques agricoles afin d'essayer d'être un peu plus résilientes lorsque des tempêtes risquent certainement de se produire à l'avenir? Que peut-on faire pour vous aider à vous adapter et à devenir plus résilients?

M. Jeffrey Walsh: L'une des choses qui se sont produites au cours des 10 dernières années, probablement, c'est que l'Université Dalhousie a effectué une étude sur l'infrastructure de nos treillages actuels. Nous disposons ainsi d'un modèle sur lequel nous baser pour construire un système plus solide et plus durable afin de maintenir les arbres en place. Il n'y a rien de pire qu'un ouragan qui survient en septembre lorsqu'il y a plein de fruits dans les arbres. Nous perdons non seulement la récolte de l'année, mais nous perdons aussi l'arbre entier et nous sommes privés de production pour les années à venir. Il serait bon de mettre en place davantage de systèmes de gestion des risques pour les entreprises afin d'affronter ce genre de situations, par exemple avec des filets antigrêle et d'autres choses de ce genre. Il existe différentes mesures de lutte contre le changement climatique que nous pouvons utiliser pour atténuer les effets, mais les coûts de la mise en œuvre sont énormes.

Mme Emily Lutz: Pour ajouter à cela, les coûts de production augmentent, et nos revenus diminuent; les agriculteurs ont donc moins d'argent pour s'attaquer aux problèmes à résoudre afin de lutter contre le changement climatique.

Je tiens également à souligner que le fardeau qui pèse sur les associations, les agriculteurs et l'industrie pour contribuer à la recherche ne cesse d'augmenter. Nous avons ces problèmes, nous recevons moins d'argent pour nos produits, et nos coûts de production augmentent; nous constatons ensuite que notre part dans le financement des projets de recherche augmente également. Il est très difficile de trouver les fonds nécessaires pour contribuer à ces projets de recherche qui peuvent nous aider à trouver des moyens de réduire notre propre empreinte environnementale et d'atténuer les changements climatiques dans nos fermes et de nous tourner vers l'avenir pour essayer de voir ce qui se prépare ainsi que de planifier la manière dont nous pouvons cultiver dans des conditions changeantes.

Je pense que le gouvernement fédéral peut faire beaucoup de choses pour alléger le fardeau qui pèse sur l'industrie et sur les associations quant à leur contribution à la recherche, parce que nous n'avons tout simplement pas d'argent à investir dans ces projets, et nous voyons la méthode de calcul de la cotisation passer de parts égales à des parts de 70 contre 30. Cela peut venir d'une bonne intention, mais il est très difficile pour nous de trouver cet argent alors que nos agriculteurs ont du mal à joindre les deux bouts et même à cultiver.

Le président: Rapidement, madame Lutz ou monsieur Walsh, au sujet de l'entreposage en chambre froide... dans vos déclarations liminaires, vous avez mentionné l'État de Washington et les pommes qui inondent le marché. Pouvez-vous parler au Comité non seulement de l'importance de la recherche sur l'entreposage en chambre froide, mais aussi du fait qu'il s'agit d'un mécanisme du marché visant à protéger la valeur de vos produits?

M. Jeffrey Walsh: Nous disposons de certains des meilleurs entrepôts frigorifiques. Nous effectuons beaucoup de recherches dans notre bâtiment d'AAC de Kentville, ce qui nous permet d'avoir de meilleures données en matière d'entreposage en chambre froide. Nous sommes en mesure de conserver nos fruits en chambre froide plus longtemps, pendant que Washington et d'autres régions inondent le marché de leurs produits. Nous pouvons conserver nos fruits jusqu'au printemps ou à l'été de l'année suivante. Nous pouvons les conserver pendant toute une année, ce qui permet de réduire nos coûts, car pendant qu'ils inondent le marché de fruits de mauvaise qualité et de faible valeur, nous conservons les nôtres, nous les vendons sur le marché intérieur et nous en vendons un peu lorsque c'est nécessaire. Nous pouvons les conserver jusqu'en juin, juillet ou août et les vendre à un meilleur prix.

Le président: Chers collègues, merci beaucoup. Nous avons légèrement dépassé le temps, mais je pense que les témoignages étaient excellents aujourd'hui.

Permettez-moi de remercier nos témoins de l'Association des producteurs maraîchers du Québec, Mme Lefebvre et M. Léger Bourgoin, notre témoin de l'Union nationale des fermiers, Mme Pfenning et nos témoins de la Nouvelle-Écosse, Mme Lutz et M. Walsh.

Merci de vos témoignages aujourd'hui.

Chers collègues, nous serons en vacances la semaine prochaine, mais nous reprendrons le 27 février. La première heure portera sur l'agriculture, et la seconde portera sur la poursuite des efforts en vue de stabiliser les prix des aliments avec le ministre Champagne.

Brièvement en ce qui concerne le Code de conduite en matière de produits d'épicerie, nous avons eu d'excellents échanges aujourd'hui avec nos amis autour de la table. Notre comité croit au Code de conduite en matière de produits d'épicerie et écrira aux PDG pour leur faire part de notre souhait et leur demander d'adopter ce code.

Chers collègues, nous nous reverrons après la semaine de vacances. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.